MEDEF ILE-DE-FRANCE

LE MAGAZINE DE L'ENTREPRISE

OCTOBRE 2013 n°51

page 14 DOSSIER
LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER NEUF DÉPRIME

DÉCRYPTAGE
DIRIGEANT-DIRCOM
page 27 LE DUO GAGNANT

PORTRAIT D'ENTREPRISE
AVENAO
page 28 BOOSTE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

INTERNATIONAL
LE MAROC
page 32 PORTE DE L'AFRIQUE VERS LA ROUTE DE LA CROISSANCE

LE GRAND PARIS

Journal économique du MEDEF Ile-de-France
251, boulevard Péreire
75852 Paris Cedex 17
Tél.: 01 40 55 12 50
Fax: 01 40 55 12 40
www.MEDEF-idf.fr

Directeur de la publication:
Marie-Christine Oghly, présidente du MEDEF Ile-de-France

Conseiller de la présidente:
Jérôme Dubus

Rédactrice en chef:
Rosie Adone-Bordet

Comité de rédaction:
Rosie Adone Bordet
Amaury Delapierre

Secrétariat de rédaction et coordination:
Amaury Delapierre

Rédaction, conception, réalisation et régie publicitaire:
SPHÈRE PUBLIQUE
agence@spherepublique.com
Tél.: 01 45 63 28 28

Photo de couverture :
Éric Piermont
AFP

Dépôt légal:
octobre 2013

Impression:
Epel

Liste des annonceurs:
IPECA
GROUPE SOLENDI
CILGERE
OPCALIA
GSC
PROCILIA

LE Dossier

LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER NEUF DÉPRIME

page 14

© ELXENEIZE

Comparée aux douze mois précédents, la période d'août 2012 à juillet 2013 affiche une chute des permis de construire de 10,8 %, soit leur plus bas niveau depuis plus de 2 ans.

page 20 FACE À FACE

BILAN ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Agnès Lo Jacomo, Présidente du MEDEF Hauts-de-Seine

Philippe Lengrand, Secrétaire général de l'Union régionale CFDT Ile-de-France

page 05 LES ACTUS

06 **Une « non-réforme » des retraites**

09 **La liaison rapide entre Paris et Roissy Charles-de-Gaulle refait surface**

12 **État et Région se mobilisent pour moderniser le réseau de transport francilien**

13 **3e Forum Européen de lutte contre la fraude, le 28 Novembre 2013**

page 23 FOCUS

24 REPÈRES
Les contrats de génération patinent toujours autant

25 DÉCRYPTAGE
Les mandats patronaux : les tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale

26 DÉCRYPTAGE
Le digital, quel impact ?

27 DÉCRYPTAGE
Dirigeant-Dircom, le duo gagnant

28 PORTRAIT D'ENTREPRISE
AvenAo booste la productivité des entreprises

30 DROIT
L'arbitrabilité des litiges en matière de brevets d'invention

31 RENCONTRE
Président du tout nouveau Pôle International du MEDEF, Bernard Spitz nous précise les grandes lignes de son action

32 INTERNATIONAL
Le Maroc, porte de l'Afrique vers la route de la croissance et de l'innovation

34 LES LIVRES
Les secrets de la réussite

NOVEMBRE 2013

LUNDI 4

CLUB DE LA PRESSE

Un déjeuner-débat sur le thème : « L'emploi en Ile-de-France ».

➔ MEDEF IDF, Le Club (2e étage), de 12 h 45 à 14 h 30
Sur invitation.

MARDI 5

FORUM EMPLOI JEUNES 1ER RDV CONTRAT DE GÉNÉRATION

À l'initiative du MEDEF Ile-de-France et de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Forum Emploi Jeunes sera l'occasion pour les 16-25 ans de candidater à plus de 5 000 offres d'emploi accessibles par le Contrat de Génération proposées par plus de 60 recruteurs.

➔ Le Centquatre, Paris 19e, de 9 h à 18 h.

MERCREDI 20 JEUDI 21

LEXPOSIA

Le MEDEF Ile-de-France est partenaire de LEXPOSIA, Salon européen du Droit, de l'Audit et du Conseil, premier rendez-vous interprofessionnel du Droit et du Chiffre. Son objectif étant de permettre à chaque professionnel issu des filières du droit, du chiffre et de la finance, de mieux comprendre les enjeux d'aujourd'hui, de nouer des contacts de qualité, de partager leurs expériences, d'identifier les produits et services, de définir les stratégies d'avenir.

➔ Eurosites George V, Paris, de 8 h 30 à 18 h.
Sur inscription.

LUNDI 25

COLLOQUE

Dans le cadre des « Lundi de l'IE », organisés par le Cercle d'Intelligence Économique du MEDEF Ile-de-France, sur le thème : « Financements innovants ». Parmi les intervenants : Grégoire Sentilhes (Nextstage), Baudoin d'Herouville (Ardian), Sébastien Beyssier (Alma Consulting).

➔ MEDEF IDF, salle Pradeau (niveau -1). 18 h.
Sur inscription.

JEUDI 28

FORUM EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le MEDEF Ile-de-France est partenaire du 3e Forum Européen de lutte contre la Fraude, organisé par l'association Resocom sous le patronage de la Représentation en France de la Commission européenne et de la CCI Paris – Ile-de-France. Des conférences plénières, ateliers et moments de réseautage entre les participants, rythmeront cette journée sur le thème « Fraudes et Innovations en pratiques ».

➔ Hôtel Potocki (siège de la CCI), Paris 8e, de 9 h à 18 h 30.
Sur inscription.

DÉCEMBRE 2013

VENDREDI 6

DÉBAT ÉCHANGE

En partenariat avec le cabinet de Guillaume Verdier, avocat associé de SCP TuffaL-Nerson Douarre & Associés sur la Santé au Travail.

➔ MEDEF IDF, salle Despagnat (niveau -1), de 8 h 30 à 10 h 30.

LUNDI 9

CONFÉRENCE-DÉBAT

Dans le cadre des « Lundi de l'IE », organisés par le Cercle d'Intelligence Économique du MEDEF Ile-de-France, sur le thème : « Le système d'information et les informations d'une organisation sont-ils assurables face aux cyberattaques ? », animée par Philippe Gaillard et Pierre Gorse (AXA Entreprises).

➔ MEDEF IDF, salle Pradeau (niveau -1), 18 h.
Sur inscription.

Les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises françaises ont représenté 27 % de la valeur ajoutée en 2012, soit l'équivalent d'un trimestre d'activité – **c'est le taux le plus élevé d'Europe (15 % en Allemagne).**

Les entrepreneurs français ne luttent donc pas à armes égales avec leurs concurrents. Il ne sert à rien de nier ces chiffres ou de nous qualifier de « pleurnicheurs ». Les faits sont là, ils sont incontestables et il serait plus constructif de réfléchir aux conditions de la baisse des prélèvements obligatoires plutôt que de jeter des anathèmes sur celles et ceux qui créent de la richesse et des emplois.

L'overdose fiscale n'est pas une vue de l'esprit : elle atteint nos entreprises depuis 10 ans avec une forte accélération depuis la crise, moment qui aurait dû au contraire être propice à un desserrement de la contrainte fiscale pour soulager les entreprises en difficulté.

C'est le chemin inverse qui a été choisi par un État qui demeure incapable de se réformer et donc de baisser la dépense publique.

Le ras-le-bol fiscal ne relève pas du fantasme : beaucoup d'entre nous ne supportent plus d'alimenter en permanence le puits sans fond des dépenses publiques.

Les assises de la fiscalité de l'entreprise, promises par le Gouvernement en début d'année prochaine, ne suffiront pas sans qu'elles soient accompagnées par un vrai plan de réformes de la sphère publique, État et collectivités locales confondus.

Le MEDEF tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années sur ces sujets : on nous écoute poliment mais les actes concrets ne suivent pas.

Il en va pourtant de l'avenir de notre pays et de notre région : combien de temps encore le garrot fiscal français empêchera-t-il d'alimenter notre corps entrepreneurial ?

Nous avons besoin de mesures fortes et structurelles, pas de tergiversations !

© DR

Marie-Christine Oghly
Présidente du MEDEF Ile-de-France

« IMPÔTS ET CHARGES : LE RAS-LE-BOL DES ENTREPRENEURS »

IPECA VOUS AIDE À VOIR PLUS LOIN

COMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

GARANTIE **DÉCÈS**

SURCOMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

Depuis plus de 60 ans, IPECA PRÉVOYANCE conçoit les solutions les mieux adaptées aux entreprises et à leurs salariés pour répondre à tous leurs besoins en complémentaire santé, arrêt de travail ou garantie décès.

Pour en savoir plus : 0 810 510 510*

Une vie à vous protéger

IPECA PREVOYANCE

5 rue Paul Barruel, 75740 PARIS Cedex 15

www.ipeca.fr

moaniga * Prix d'un appel local

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

Les Actus

Page 06 **Une « non-réforme » des retraites**

Page 09 **La liaison rapide entre Paris et Roissy Charles-de-Gaulle refait surface**

Page 12 **État et Région se mobilisent pour moderniser le réseau de transport francilien**

Page 13 **3e Forum Européen de lutte contre la fraude, le 28 Novembre 2013**

QUELLE FRANCE VOULONS-NOUS EN 2020 ?

À travers cette interrogation majeure, le MEDEF souhaite redonner la parole aux entreprises et aux entrepreneurs pour expliquer, proposer, tracer les lignes et incarner le « pacte de confiance » qu'il souhaite proposer au gouvernement. Un pacte dont emploi et croissance seront les piliers.

Page 10

RETRO PLANNING

2013 28_08 Lancement de la consultation lors de l'Université d'été du MEDEF.

2013 14_10 Plus de 1000 contributions viennent déjà enrichir le débat.

2014 PRINTEMPS Publication du contenu final.

UNE « NON-RÉFORME » DES RETRAITES

RÉFORME DES RETRAITES

Pour équilibrer le régime général des retraites, le gouvernement a donc fait le choix, de ne retenir que des hausses de cotisations et d'impôts : un replâtrage financier qui vient alourdir les charges des salariés, des entreprises et des retraités, sans toutefois régler les problèmes structurels. Une occasion manquée de réformer durablement notre système de retraite pour en assurer la pérennité tout en préservant notre compétitivité.

Les mesures annoncées qui ne concernent que le régime général, n'apportent en effet que des réponses partielles et fiscales à des enjeux qui sont structurels. Si en 1960 on comptait quatre actifs pour un retraité, aujourd'hui on n'en compte plus qu'1,7 et seulement 1,4 en 2040. Résultat, le taux de cotisation vieillesse du régime général sur le salaire plafonné a quasiment doublé entre 1967 et 2013, passant de 8,5 % à 16,85 %. Des charges largement supportées par les entreprises, qui voient ainsi se réduire leur compétitivité et leur capacité de créer des emplois, préoccupation majeure de nos concitoyens. Or 0,1 point de cotisation en plus, c'est la perspective de 5 000 chômeurs supplémentaires d'ici cinq ans et 10 000 d'ici dix ans. En outre, le gouvernement ajoute 2 ou 3 milliards de surcoût avec le compte pénibilité, une question qui devrait avant tout être réglée par des actions préventives.

© IGOR MOJZES

Avec le dispositif pénibilité,

un salarié sur deux pourra partir avant 62 ans, et ce avec une pension complète. C'est ce qu'indique la CNAV. Les salariés qui auront eu un métier pénible auront en effet, à partir du 1er janvier 2015 la possibilité d'accumuler des points pour partir plus tôt. Le nombre de salariés partant de manière anticipée grimpera ainsi, d'ici la fin de la décennie, à 330 000 par an sur un total de 635 000 à 730 000 départs attendus par l'assurance-vieillesse.

ABSENCE DE SOLUTIONS PÉRENNES

Alors que l'espérance de vie a largement augmenté ces dernières années et que le Président de la république avait reconnu lors de sa dernière conférence de presse que cela induisait logiquement de devoir travailler plus longtemps, le gouvernement a choisi de ne pas modifier l'âge légal de départ à la retraite comme l'ont fait tous nos principaux partenaires européens. Un déplacement du curseur qui permet pourtant d'augmenter la population des actifs et de rééquilibrer le système. D'autant que dans les faits, un salarié né en 1973 devra avoir cotisé quarante-trois ans en 2035 pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Et s'il a commencé à travailler à 25 ans, il ne pourra partir sans décote avant 68 ans. Des annonces qui marquent « un renoncement à la croissance et à l'emploi », a estimé Pierre Gattaz, le président du MEDEF. Autre aspect essentiel totalement occulté, la multiplicité des régimes de retraite (il en existe aujourd'hui 35 par répartition) qui génère iniquités et coûts multiples. Il est urgent de s'attaquer à leur convergence avec l'alignement des retraites du public sur celles du privé. Comment accepter qu'aujourd'hui l'âge moyen de départ à la retraite des salariés du privé soit de 61,9 ans, alors que celui des salariés de certains

régimes « spéciaux » soit compris entre 55,1 et 54,4 ans ? Enfin, introduire dans une démarche coordonnée et limitée une dose supplémentaire de capitalisation, comme le proposait le MEDEF, permettrait de stabiliser et de pérenniser un système de retraite indispensable au bon fonctionnement de notre société.

UNE RÉPONSE AVANT TOUT FISCALE

Le gouvernement a tranché en faveur d'une hausse des cotisations de préférence à un recours à la CSG pour financer sa réforme des retraites, tout en s'engageant dans le même temps à neutraliser son impact sur le coût du travail. Sa réforme repose essentiellement sur un allongement de la durée de cotisations qui n'interviendra toutefois pas avant 2020, l'objectif retenu étant de la porter à 43 annuités à l'horizon 2035 contre 41,5 jusqu'à présent. La totalité du besoin de financement du régime général (7,3 milliards par an à l'horizon 2020) sera assurée par des hausses de prélèvements. Le gros des nouvelles ressources proviendra d'une hausse des cotisations salariales et patronales à partir de 2014 (de 0,15 point la première année, puis de 0,05 point par an jusqu'en 2017), qui rapportera 4,4 milliards par an à terme. Les retraités seront eux aussi mis à contribution, via la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions des parents de trois enfants et plus, et le report au 1er octobre (au lieu du 1er avril) des revalorisations annuelles des pensions de retraite dont les hausses seront « régulières mais décalées ». Ces deux mesures rapporteront en 2020 au régime général 2,7 milliards. Grâce à ces mesures, *« le régime général sera équilibré en 2020 »*, s'est félicité Jean-Marc Ayrault. Le régime général, sans doute, mais pas l'ensemble du système puisque, le premier ministre l'ayant rappelé, *« le déficit de l'ensemble des régimes de retraite atteindra 20,7 milliards en 2020 »*. Reste donc un trou de 13,1 milliards par an à combler, les deux tiers de la facture étant acquittés par l'État, « par subvention », pour régler les pensions des fonctionnaires. Bref, par le déficit.

DES PROMESSES À CONCRÉTISER

La hausse des cotisations patronales due à la réforme des retraites sera intégralement compensée par une baisse des cotisations famille dès 2014 et pour tout le quinquennat, a déclaré le ministre de l'Économie Pierre Moscovici, lors de l'Université d'été du MEDEF. Pierre Moscovici a également assuré que le gouvernement irait au-delà du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) pour réduire le coût du travail et que les prélèvements obligatoires des entreprises allaient reculer. Autant de chantiers que le MEDEF compte bien suivre activement pour améliorer la compétitivité de nos entreprises, indispensable pour retrouver les chemins de la croissance et de la création d'emplois.

> « Le déficit de l'ensemble des régimes de retraite atteindra **20,7 milliards d'€ en 2020.** »

La France championne du monde des dépenses de protection sociale

La France est toujours la championne de la protection sociale. Les dépenses sociales (retraites, assurance-maladie, allocations familiales, indemnités chômage, aides au logement, minima sociaux…) devraient représenter 33 % du PIB cette année, estime l'OCDE dans un document publié en fin de semaine dernière. C'est la proportion la plus élevée des 32 pays riches recensés par l'organisation. Le record français de dépenses s'explique d'abord par un système de retraite plus généreux que la moyenne. Les pensions versées aux retraités représentent l'équivalent de 13,7 % du PIB dans l'Hexagone (du moins en 2009, donnée la plus récente disponible). Seule l'Italie fait plus (15,4 %). Pour les dépenses publiques de santé, la France est numéro un de l'OCDE, en y consacrant 9 % de sa richesse.

EN BREF

L'économie sociale et solidaire continue de créer des emplois

Regroupant 220 000 entreprises, employant 2,35 millions de salariés, le secteur incarne une part non négligeable de l'économie avec 10 % des emplois et du PIB national. Depuis 2008, l'emploi y a crû de 2 % par an en moyenne, malgré la crise, là où le secteur privé classique stagne, voire recule. En dix ans, l'emploi dans ce secteur a bondi de 23 %, contre seulement 7 % dans le privé. Et ce n'est qu'un début. Outre « les 100 000 emplois nets » censés découler des mesures du projet porté par Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, l'Observatoire national de l'Économie Sociale et Solidaire anticipe quelque 600 000 emplois à renouveler d'ici à 2020. Les salariés de l'ESS étant en moyenne plus âgés que ceux du reste de l'économie, leur remplacement nécessitera des embauches dans de nombreux secteurs, notamment dans le sanitaire, le social et l'insertion. Le développement du secteur contribue par ailleurs à féminiser l'économie, puisque 67 % des salariés de l'ESS sont des femmes, contre 60 % dans le public et 40 % dans le privé.

L'emploi des seniors affecté

© RIDO

Un chapitre passé quasiment inaperçu sur le cumul emploi retraite et la retraite progressive, qui bénéficie à nombre de seniors en fin de carrière, pourrait de nouveau mettre à mal l'emploi des seniors. À compter du 1er janvier 2015, les assurés en fin de carrière devront cesser toutes leurs activités professionnelles pour pouvoir faire liquider leurs pensions de retraite, et pas uniquement l'activité relevant du régime dans lequel il demande le versement de leur retraite, comme actuellement. Toutefois, cela n'interdira pas aux retraités de reprendre par la suite une de leurs anciennes activités ou de commencer un nouveau job relevant d'un autre régime, dans le cadre du « cumul emploi retraite ». Malheureusement, les cotisations versées à ce « nouveau » régime d'affiliation n'apporteront aucun droit nouveau à la retraite, que l'assuré reprenne une activité relevant d'un régime dans lequel il avait déjà cotisé ou non. Un système bien moins avantageux qu'aujourd'hui : actuellement, vous pouvez parfaitement faire liquider vos seules retraites de salarié et continuer à exercer une activité libérale ou commerciale (et réciproquement). Lorsque vous continuez une activité dans un régime autre que celui qui vous verse votre pension, cela vous permet de vous constituer de nouveaux droits et de doper votre pension. En contrepartie, le texte prévoit d'assouplir les conditions d'accès au dispositif de la retraite progressive en abaissant la condition d'âge de deux ans. En clair, à partir du 1er janvier 2015, il suffira d'avoir 60 ans et 150 trimestres d'assurance pour entrer dans ce dispositif, contre 62 ans actuellement pour les générations nées à partir de 1955. Peu utilisé – 2 409 salariés seulement en profitaient fin 2012 – ce système permet de passer en douceur à la retraite sans trop perdre de revenus.

EN BREF

Des Assises de la fiscalité d'ici la fin de l'année

C'était une demande du MEDEF, François Hollande l'a entendue. Le chef de l'État a annoncé le lancement d'Assises de la fiscalité qui devraient débuter d'ici à la fin de l'année sur le modèle des Assises de l'entrepreneuriat. Pour le chef de l'État, il s'agit de « fixer le cadre pour le reste du quinquennat » en matière de fiscalité des entreprises.
Cette volonté de remettre à plat les règles fiscales suscite à la fois enthousiasme et méfiance au sein du patronat. « Il faut que ces assises s'ouvrent le plus vite possible pour donner de la visibilité sur plusieurs années aux chefs d'entreprise et pour simplifier notre système fiscal, notamment sur les taxes affectées », explique Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président du MEDEF, en charge du pôle fiscal. Cette remise à plat, pour l'organisation patronale, ne se conçoit que dans un contexte de baisse des charges pesant sur les entreprises.

Les impayés ont battu un record inquiétant en juillet

Sur le terrain, la reprise est encore loin d'être apparente. La trésorerie des PME est mise à mal par la multiplication des reports de paiement. Un tiers (31,7 %) seulement des entreprises françaises payent leurs fournisseurs dans les temps, selon l'étude d'Altares sur les conditions de règlement interentreprises en Europe. Autrement dit, deux tiers des entreprises payent leurs factures en retard, en moyenne 12 jours au-delà du délai légal fixé à 60 jours. Or l'enjeu est crucial. Si la règle de délai fixée par la loi était respectée, entre 13 et 14 milliards d'euros supplémentaires rentreraient dans la trésorerie des PME, selon un rapport de l'Observatoire des délais de paiement de la Banque de France.
Dans le détail, l'importance des délais de paiement est inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise. Si 37 % des sociétés de moins de 10 salariés règlent leurs factures à l'heure, seules 24 % des PME le font. Quant aux grands groupes, 9 % respectent leurs délais. L'une des conséquences de cette situation est la multiplication ces derniers mois des impayés de salaires.
L'AGS, qui se substitue aux entreprises défaillantes, craint que 2013 soit pire qu'au plus fort de la crise. Ce système, géré par le régime d'assurance-chômage, permet de payer les employés quand leur entreprise, en redressement, en liquidation ou en procédure de sauvegarde, n'a plus un sou en caisse. Le montant des avances de salaire de l'AGS s'est ainsi élevé, en juillet, au niveau record de 228,8 millions d'euros.
Au plus fort de la crise, en 2009, cette somme n'avait pas dépassé 212 millions d'euros par mois. Depuis le début de l'année, le montant des prestations versées a augmenté de 4 % par rapport à la même période en 2012, culminant à 1,3 milliard. *« À notre niveau, nous ne voyons pas franchement d'éclaircie, et encore moins d'inversion de tendance »*, résume Thierry Méteyé, Directeur général de l'organisme.

© RUDIE

LA LIAISON RAPIDE ENTRE PARIS ET ROISSY CHARLES-DE-GAULLE REFAIT SURFACE

ATTRACTIVITÉ

Aéroports de Paris et Réseau Ferré de France se disent prêts à construire une liaison rapide entre le centre de Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle dont l'ouverture commerciale pourrait intervenir en 2023.

Ce qui est clair aujourd'hui, c'est que Réseau Ferré de France, probablement instruit par le Ministre des transports, accepte de se lancer dans un projet de construction d'une infrastructure avec Aéroports de Paris », a expliqué Augustin de Romanet, président d'ADP, devant les journalistes de l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace (AJPAE). Déclaré d'utilité publique en décembre 2008, le projet d'une liaison ferroviaire directe de 32 kilomètres entre la capitale et l'aéroport international Paris-Charles-de-Gaulle avait été attribué en concession à Vinci, avec une entrée en service prévue en 2014. Mais le groupe de BTP avait finalement jeté l'éponge. Le gouvernement a depuis relancé le projet en ouvrant une nouvelle procédure de consultation. La nouvelle mouture devra être financée par les recettes des utilisateurs et des passagers aériens, sans apport de subvention de l'État et des collectivités locales. Augustin de Romanet a précisé que la taxe par passager *« ne viendrait à être effective qu'à partir de la mise en service de l'équipement, vers 2023 »*.

LE MEDEF ILE-DE-FRANCE SATISFAIT

Depuis trop longtemps ce projet sommeille alors qu'il est essentiel pour la compétitivité de notre région, rappelle l'organisation patronale. *« Toutes les grandes capitales européennes ont déjà réalisé ou sont en cours de réalisation d'une telle liaison rapide entre leur aéroport principal et le cœur de ville. Paris et l'Ile-de-France doivent donc également se doter d'une telle liaison. Il est en effet vital pour les passagers de CDG d'avoir de la visibilité sur leur temps de parcours ce qui est impossible aujourd'hui entre les bouchons sur l'autoroute et les aléas du RER »*, estime Marie-Christine Oghly, la présidente du MEDEF Ile-de-France. Elle souhaite que soient rapidement définis, avec les entreprises franciliennes, les modalités techniques et financières de réalisation de ce projet ainsi que son calendrier, et qu'une consultation publique soit rapidement organisée par le ministre des Transports, si possible avant la fin de cette année.

EN BREF

L'écotaxe poids lourds repoussée à 2014

Envisagée depuis 2009, l'entrée en vigueur d'une taxe écologique sur le transport routier en France a une nouvelle fois été reportée. Dans un communiqué commun, les ministres délégués au Budget et aux Transports, Bernard Cazeneuve et Frédéric Cuvillier, ont indiqué qu'elle devrait maintenant voir le jour le 1er janvier 2014, alors qu'elle était prévue à l'origine pour le 1er juillet puis avait été repoussée au 1er octobre. Les transporteurs routiers réclamaient ce report en reprochant à Ecomouv', la société mandatée par l'État pour la gestion et la collecte de cette taxe d'un montant annuel estimé à 1,2 milliard d'euros, de ne pas remplir ses obligations. Outre les problèmes techniques constatés lors des tests, notamment sur des opérations de facturation, la mise en place de cette taxe se heurte à de fortes réticences du transport routier, un secteur constitué de quelques grands groupes mais surtout de nombreuses PME - près des trois quarts ont moins de cinq salariés - qui ont été fragilisées par la crise.

Une école de l'entrepreneuriat

C'est le souhait émis par Fleur Pellerin, la ministre des PME, qui entend renforcer l'esprit d'entreprendre dans notre pays, notamment parmi ceux qui sont les plus éloignés de la création d'entreprise : les jeunes, les seniors, les habitants des quartiers populaires ou les femmes. « La culture de l'entrepreneuriat est en train d'évoluer dans notre pays : désormais 61 % des Français ont une image positive des entrepreneurs et 87 % considèrent que l'entrepreneuriat crée de l'emploi. Il faut continuer à promouvoir les réussites françaises et faire comprendre que l'entrepreneuriat est un enjeu de progression sociale. Je ne veux plus que certains Français (par manque de diplôme, du fait de leur origine, de leur genre, de leur âge...) soient mis au ban de la création d'entreprise. Cette école pourrait prendre la forme d'une plate-forme largement dématérialisée, ouverte à tous les profils - y compris ceux qui n'ont pas fait d'études - et à tous les âges. Une école pour tous où l'on trouverait aussi bien des formations de droit ou de compatibilité que des techniques pour créer son site Internet ou choisir la forme juridique de sa société. Pour concrétiser cette ambition, Fleur Pellerin entend faire appel au partenariat public-privé.

Suite de la page 5

Projet phare de Pierre Gattaz, Président du MEDEF, cette initiative prospective et collaborative a pour objectif de présenter la vision des entreprises et des entrepreneurs pour retrouver une France ambitieuse, porteuse d'espoir et d'enthousiasme.

UNE PRISE DE PAROLE ESSENTIELLE

Lancée lors de l'Université d'été du MEDEF, l'initiative « 2020 Faire gagner la France » rencontre un large écho à travers le pays. Le message est clair : comment remettre l'entrepreneur et ses valeurs (prise de risque, audace, innovation, agilité, création d'emplois...) au cœur du modèle économique, culturel et social de la France du XXIe siècle ? Pour cela, le MEDEF appelle chacun à se prononcer sur les grandes thématiques du débat actuel. Comment résoudre le problème du chômage, et celui des jeunes en particulier, dans un pays où près de 24 % des jeunes de moins de 25 ans ne sont pas en mesure de s'intégrer dans la société sachant qu'une partie de cette réponse sera apportée par l'entrepreneuriat ? Comment transformer l'innovation et la R&D en facteur de compétitivité pour les entrepreneurs, les PME et les grandes entreprises. Notamment comment faire de l'entreprise le chaînon manquant entre la recherche et le marché ? Comment détecter les filières d'avenir notamment grâce à la recherche et à la veille internationale ? Comment bâtir collectivement une vision, et mettre à disposition les informations nécessaires pour aiguiller les entrepreneurs vers les bonnes filières, ou leur permettre de faire les bons choix (ex : offre de service des pôles de compétitivité, accès à la R&D des universités ou de grandes entreprises) ? Autant de défis à relever pour une France à la croisée des chemins.

SIX ENJEUX MAJEURS

L'objectif de ce vaste débat est de produire un contenu prospectif et collaboratif se déclinant autour de six thématiques fortes.

Anticiper : des entrepreneurs et des entreprises en avance sur le monde de demain.

Pour nos entreprises, il est indispensable d'assurer une adaptabilité permanente face aux mutations et aux défis de la nouvelle économie. Peut-on parler de 4e révolution industrielle ? Il s'agit en tous cas de faire face à une économie plus globale, numérisée, où la concurrence ne se situe plus qu'à un clic. Plus que jamais, l'entrepreneur se doit d'être à l'écoute de son marché, des évolutions technologiques sous peine d'être dépassé. Il n'y a plus de rente, plus de modèle établi, la croissance de long terme s'acquiert dorénavant au prix d'une veille sans relâche. Heureusement, le site France possède des atouts solides qui permettent de faire la différence : des infrastructures développées, une forte expertise du secteur tertiaire, une démographie dynamique, des filières innovantes. À nous, entrepreneurs, de les exploiter et de les mettre en valeur pour en faire un avantage concurrentiel déterminant !

Une plateforme web collaborative

La méthode se veut originale avec une ouverture du projet volontairement large afin d'y associer les contributions des Medef territoriaux, des fédérations professionnelles mais aussi de l'ensemble du tissu des entrepreneurs, petits, moyens et grands. L'ensemble des forces vives du pays qui le souhaitent peuvent aussi participer : associations, syndicats, think tank, experts ou citoyens, grâce à une plateforme web collaborative permettant de recueillir l'ensemble des contributions (propositions ou témoignages) sous diverses formes : textes, photos, vidéos...). www.france-2020.com

> « L'objectif de ce vaste débat est de produire un **contenu prospectif et collaboratif.** »

Jouer collectif : s'unir pour conquérir des marchés avec des entreprises solidaires qui chassent en meute.
Il s'agit tout d'abord pour nos entreprises de favoriser les regroupements et les alliances afin d'accroître leur potentiel d'offre, de réduire les coûts et d'innover. Cela suppose une meilleure coopération entre les grandes et les petites entreprises notamment à travers la création d'écosystèmes qui peuvent gérer une filière d'amont en aval, une ouverture du monde associatif ou para-public vers l'économie de marché, un renforcement du rôle des clusters, associations, fédérations vecteurs d'informations et d'expertises à partager.
S'inscrire dans la durée pour garantir la croissance de long terme.
Comment aider nos entreprises à sortir de la dictature du court terme afin d'innover et de garantir le développement de stratégies sur le long terme ? Il faut pour cela redonner aux entreprises les capacités financières d'investir dans les technologies d'avenir, restaurer leurs marges, renforcer leur accès au crédit, développer les formes de financement alternatives. Leur redonner du souffle afin de retrouver une dynamique positive qui leur permette de s'extraire d'une logique de survie court-termiste.
Favoriser l'épanouissement des hommes et des femmes : gérer les nouveaux défis RH.
Les mutations économiques vont faire émerger de nouveaux métiers et faire évoluer les métiers actuels. Nos entreprises vont réclamer plus d'expertise mais aussi plus de transversalité, ce qui risque de bouleverser les organisations hiérarchiques traditionnelles et les méthodes de travail.
Pour les départements RH, les défis sont nombreux : exercer une veille sur les métiers d'avenir et les compétences à recruter, faire évoluer les salariés, développer l'employabilité au long des carrières, organiser la transmission du savoir entre seniors et juniors, repenser les méthodes managériales, réinventer le dialogue social.
Préserver l'environnement : contribuer à la transition énergétique pour des entreprises plus propres.
Il est temps d'engager notre pays plus fortement dans le développement de filières vertes, d'accentuer les efforts en matière d'économie d'énergie, d'encourager les activités de recyclage. Comment positionner nos entreprises pour être moteur sur l'émergence de ces filières ? Quels vont être les nouveaux équilibres et besoins énergétiques de demain ?
S'ancrer dans les territoires : développer l'empreinte sociale de nos entreprises.
Le rôle sociétal de l'entreprise est amené à se renforcer au sein de la nouvelle économie. Facteur de cohésion sociale, l'entreprise ancre ses racines dans la société française. En créant des emplois, elle organise le tissu social. Elle doit aussi contribuer au bien-être collectif et participer à l'intérêt général en collaborant avec les partenaires publics. Comment organiser une meilleure coopération de l'entreprise avec la puissance publique et les citoyens en général ? Comment gommer les antagonismes et amener l'ensemble de la société française à soutenir la culture entrepreneuriale ? La charnière entre la société, le territoire et l'entreprise, c'est l'emploi, et nos efforts conjugués doivent tendre vers l'obtention du plein emploi au sein du territoire français.

UN BOUILLONNEMENT D'IDÉES

Des « ambassadeurs » porteurs du projet collectent actuellement les réflexions et propositions sur l'ensemble du territoire. Des groupes de travail structurés autour des 6 thématiques retenues produiront le contenu final après avoir sélectionné les contributions. Chaque groupe de travail sera présidé par un expert du thème retenu. Des points d'étape permettront de synthétiser et de restituer les travaux de façon régulière. Une exposition itinérante de restitution circulera dans les MEDEF territoriaux et les Chambres de commerce. Enfin le contenu final fera l'objet d'une publication, sous une forme qui reste à définir, et d'une vaste opération de communication auprès du gouvernement et du grand public.

EN BREF

Bercy lance un logiciel pour aider les PME à relocaliser

Baptisé « Colbert 2.0 », cet outil sécurisé mis gratuitement à la disposition des PME et ETI doit leur permettre d'évaluer leur intérêt à relocaliser en France. Conçu et réalisé par le cabinet de conseil Sémaphores à partir de l'expérience de 30 PME ayant déjà fait le choix de la relocalisation, ce logiciel est inspiré de ce qui a été développé en Suède ou aux États-Unis. À partir d'une cinquantaine de questions essentiellement qualitatives, l'idée est que, en une trentaine de minutes, une PME mesure l'intérêt qu'elle pourrait avoir à relocaliser. Ces quatre dernières années, 107 entreprises ont rapatrié une activité de production dans l'Hexagone. Un mouvement minoritaire mais prometteur souligne Bercy, d'autant que les coûts de transport grimpent, de même que les salaires dans les pays émergents. Établir sa production en France peut donc être l'occasion de se rapprocher de ses clients, d'améliorer les services ou encore de fabriquer des petites séries.

ÉTAT ET RÉGION SE MOBILISENT POUR MODERNISER LE RÉSEAU DE TRANSPORT FRANCILIEN

Avec le lancement des études du premier tronçon du Nouveau Grand Paris Express et un plan de 7 milliards d'euros d'ici 2017 pour la modernisation du réseau existant, les grandes manœuvres pour remettre à niveau les transports publics franciliens ont commencé. Objectif : faciliter les déplacements quotidiens de 12 millions de Franciliens.

© LIGHTPOET

La première ligne du futur « Grand Paris Express » est désormais sur les rails. Un budget de 5,3 milliards a été voté cet été pour les travaux du premier tronçon de la ligne 15 souterraine et automatique qui reliera le sud-ouest à l'est de la capitale. Quelque 300 000 Franciliens pourront ainsi quotidiennement se déplacer à partir de 2020 entre les stations « Pont de Sèvres », située au sud-ouest de la capitale, et « Noisy-Champs », ancrée à l'est. Cette ligne entièrement souterraine qui desservira 22 communes sera automatisée comme la ligne 14, afin d'assurer un cadencement régulier des rames. *« Le coût de 5,3 milliards s'explique par les frais d'études, de travaux, et la création de 16 nouvelles gares tout au long des 33 kilomètres de tunnel »*, explique Étienne Guyot, président du Directoire de la Société du Grand Paris.

LES PREMIERS MARCHÉS ATTRIBUÉS

Deux groupements composés d'ingénieristes et d'architectes, l'un emmené par SYSTRA sur le lot Est Noisy-Champs – Villejuif Louis Aragon (21 km, 7 gares), l'autre par SETEC sur le lot Ouest Villejuif Louis Aragon – Pont de Sèvres de la ligne 15 Sud (12 km, 7 gares), ont remporté les sept marchés d'ingénierie et de conception architecturale d'un montant de 300 millions qui permettront la conception et le suivi des travaux de la ligne 15. Ces marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, incluant les études de conception et de suivi de réalisation, auront un impact important sur l'emploi. Les experts des études économiques de la SGP tablent en effet sur la création de 15 000 à 20 000 emplois directs (de tous niveaux) par an directement liés à l'infrastructure jusqu'en 2030. De son côté, l'industrie ferroviaire devrait créer 2 500 à 3 000 emplois.

MODERNISATION DES RER PARISIENS

Investir 22,6 milliards d'euros à l'horizon 2030 dans le nouveau métro de rocade de la région parisienne n'empêche pas de lancer de gros travaux sur le réseau existant. 7 milliards de travaux d'ici 2017 permettront des prolongations de lignes de métro, des tramways et bus à haut niveau de service. 908 millions seront consacrés au RER.

Des groupes de travail pour désengorger les transports franciliens

Chaque jour, 3 millions d'usagers empruntent les 5000 trains du réseau francilien, principalement pour se rendre sur leur lieu de travail. Hypersaturé aux heures de pointe (alors que le taux d'occupation n'est que de 40 % le reste de la journée), il est à l'origine du mal-être ressenti par bon nombre de salariés et de perturbation des entreprises en raison des retards à répétition. Le stress lié aux transports en commun est d'ailleurs reconnu comme un facteur de perte de productivité. En attendant les effets des plans de modernisation annoncés, le MEDEF Ile-de-France souhaite rechercher avec les entreprises des pistes d'amélioration. Des groupes de travail auxquels sont conviés les DRH vont se mettre à la recherche d'« *initiatives pour moduler les horaires de travail et de solutions technologiques d'information sur le trafic* ». « *On a encore une dizaine d'années compliquées, au cours desquelles le réseau sera de moins en moins adapté. Les solutions pour désengorger le réseau de transport en commun doivent donc s'envisager au plus vite* », rappelle Jérôme Dubus, délégué général du MEDEF Ile-de-France.

3e FORUM EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LE 28 NOVEMBRE 2013

Sous l'égide de la Commission Européenne, La Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France accueille la 3e édition du Forum Européen de lutte contre la fraude organisée par l'association du Reso-Club en partenariat avec le MEDEF Ile-de-France.

Les escroqueries liées à la fraude et la cybercriminalité touchent au quotidien les entreprises, PME, ETI et Grands Comptes. Pour décrypter ce phénomène de grande ampleur, échanger les bonnes pratiques et se prémunir contre ces risques, l'association du Reso-Club vous donne rendez-vous le jeudi 28 novembre 2013 en présence de nombreux experts qui seront là pour répondre à vos besoins. Christiane Taubira, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, et Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur, ouvriront les débats avant de laisser place aux différentes tables rondes et ateliers techniques de la journée. Une soirée de gala dans les salons de l'Hôtel Marriott Champs-Élysées clôturera les débats, avec l'intervention d'une personnalité de la société civile.

L'association du Reso-Club en bref

L'association du Reso-Club (de loi 1901) regroupe les acteurs économiques privés impactés par les enjeux de la lutte contre la fraude. À ce titre, elle exerce un rôle de relais et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics afin de les alerter sur les fraudes dont sont victimes les entreprises. Elle propose à ses membres des rencontres trimestrielles sur des thématiques centrées autour de la prévention de la fraude.
Présidente : Marie Azevedo, dirigeante fondatrice de ResoCom
Secrétaire Générale : Florence Giuliano, EMEA fraud strategy director chez SAS
Trésorier : Olivier Durand, responsable des relations interbancaires à l'OCBF
http://www.reso-club.com/actualites.php

EN PRATIQUE

INSCRIPTION AU 3e FORUM EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

http://www.reso-club.com/forum2013/programme.php
Informations : Tél.: +33 6 33 20 03 75
Mail : forum2013@reso-club.eu

PROGRAMME DU FORUM

→ 9 H OUVERTURE DU FORUM PAR :

Pierre Antoine Gailly, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France

Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur (sous réserve)

Christiane Taubira, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (sous réserve)

→ 9 H 30 / 11 H 15 INTRODUCTION DES DÉBATS :

« Dernières nouvelles du crime » **Alain Bauer,** Professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers, Président du Conseil national des activités privées de sécurité

Suivie de la séance plénière inaugurale : La lutte contre la fraude - un enjeu économique et sociétal

→ 11 H 30 / 12 H 45

Atelier 1 : La convergence des dispositifs de conformité et de lutte contre la fraude : fiction ou réalité ?

Atelier 2 : Les défis de la lutte contre la fraude fiscale et sociale.

→ 12 H 45 / 14 H 15

Cocktail-déjeuner, réseautage entre les participants

→ 14 H 15 / 15 H 30

Atelier 3 : Les acteurs du numérique : gérer au quotidien les risques de fraudes.

Atelier 4 : Quelles collaborations pour une meilleure protection des entreprises et des citoyens ?

→ 15 H 45 - 17 H 00

Atelier 5 : La sécurité numérique, les « nouvelles menaces » pour les acteurs privés et publics.

Atelier 6 : L'identité numérique, un enjeu pour les PME, ETI et Grands Comptes.

→ 17 H 30 - 18 H 30

Plénière de clôture : Comment répondre collectivement aux nouvelles menaces ?

EN CHIFFRES

325 000 LOGEMENTS NEUFS SERONT CONSTRUITS EN 2013

12,8 % DE MOINS DE MISES EN CHANTIER SUR UN AN

40 000 SUPPRESSION D'EMPLOIS PRÉVUES DANS LE BÂTIMENT

LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER NEUF *DÉPRIME*

Comparée aux douze mois précédents, la période d'août 2012 à juillet 2013 affiche une chute des permis de construire de 10,8 %, soit leur plus bas niveau depuis plus de 2 ans. Sur la même période, les mises en chantier plongent de 12,8 %, et restent proches de leur plancher de 2009.

L'objectif de construire 500 000 logements par an au cours du quinquennat pourra-t-il être tenu ? En tout cas, cette perspective semble hors de portée cette année. Le secteur du bâtiment n'a pas franchement redémarré ces derniers mois. *«On peut s'attendre à la construction de 325 000 à 330 000 logements neufs cette année »*, estime Michel Mouillart, un expert du secteur. On est loin des 466 000 unités sorties de terre en 2007 et même des 421 000 bâties il y a deux ans. Une situation préoccupante, car elle participe à la hausse du chômage. *« Nous tablons sur 40 000 suppressions d'emplois dans notre secteur cette année »*, souligne-t-on à la Fédération française du bâtiment.

© CHLOROPHYLLE

Si la construction a piqué du nez, la crise économique et la montée du chômage en sont responsables ; mais les gouvernements successifs (Fillon puis Ayrault) qui ont réduit la portée du PTZ + (prêt à taux zéro) pour faire des économies ont aussi accentué le phénomène. Car cet outil donnait un sacré coup de pouce aux ménages aux revenus limités pour accéder à la propriété. *« À peu près 50 000 PTZ + devraient être accordés cette année contre 100 000 en 2010 »*, affirme Michel Mouillart.

UNE SÉRIE DE RÉFORMES

Ce recul est d'autant plus préoccupant que l'action de la ministre du Logement tarde à porter ses fruits. Le nouveau mécanisme de défiscalisation qui remplace le dispositif Scellier réservé aux particuliers investisseurs, mis en place en janvier 2013, ne donne pas les résultats escomptés. À son lancement, elle espérait qu'il générerait 40 000 logements neufs cette année. « *En fait, il n'y aura pas plus de 25 000 logements réservés avec le dispositif Duflot en 2013* », estime Guy Nafilyan, président du promoteur immobilier, Kaufman & Broad.

Le gouvernement a lancé une série de réformes pour accélérer la construction de logements. Ainsi, la loi sur la cession du foncier public adoptée fin 2012 incitera les administrations et les entreprises publiques à céder à prix préférentiel des terrains pour y construire des logements. Par ailleurs, les acteurs institutionnels (banques, compagnies d'assurances, mutuelles…) bénéficieront d'une TVA à taux réduit (10 %) s'ils financent la construction de logements intermédiaires. Plus anecdotique, une ordonnance applicable depuis le 17 août vise à en finir avec les recours « mafieux » contre les permis de construire qui empêchent aujourd'hui la construction de 25 000 à 30 000 logements. Si certaines de ces réformes peuvent avoir un intérêt, leurs éventuels effets positifs ne sont hélas pas attendus avant 2015

© ELXENEIZE

LOI DUFLOT : L'ENCADREMENT EST-IL LA SOLUTION ?

Parmi les principales mesures figurent : la création d'une garantie universelle publique des loyers, une attribution plus transparente des logements sociaux, ou encore l'encadrement des loyers.

Ce plafonnement des loyers était l'une des propositions phares du candidat Hollande. Et le gouvernement a déjà avancé sur le sujet. Depuis août 2012, lors d'un changement de locataire dans une zone tendue, le propriétaire ne peut plus fixer librement le niveau du loyer. Il doit limiter la hausse à celle de l'IRL, l'indice de référence des loyers. La loi portée par la ministre Cécile Duflot va encore plus loin, puisqu'elle offre la possibilité aux locataires de faire baisser le niveau de leur loyer actuel, s'ils louent leur logement à un prix excédant de plus de 20 % le « loyer médian ». Ce loyer médian sera fixé chaque année par les préfets et calculé grâce aux données collectées par des observatoires locaux des loyers.

PAS DE BAISSE MASSIVE DES PRIX

« Ce texte va à terme réduire les écarts de loyers dans certains quartiers, mais certainement pas créer une baisse massive des prix », estime Christine Rifflart, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Ainsi, à Paris, 24 % des logements seraient au-dessus du plafond, *« ce qui pourrait entraîner une baisse des prix à la location de 7 à 10 % »*, poursuit-elle. Mais, *« même à ce niveau-là de baisse, le taux d'effort des locataires restera conséquent »*. Sachant que plus de la moitié des locataires (60 %) peinent à financer leur budget logement, l'objectif de la loi, à savoir « redonner du pouvoir d'achat aux ménages », ne sera donc que très partiellement atteint.

IL FAUT AVANT TOUT ENCOURAGER LES INVESTISSEURS

Pour Jean-François Buet, président de la FNAIM, le projet de loi risque surtout de ne pas *« inciter les investisseurs à acquérir des logements pour les louer, alors que nous en avons terriblement besoin »*. En effet, aujourd'hui en France, *« 65 % de la population pourrait, au vu de ses revenus, prétendre à un logement social. Or, seuls 15 % sont logés dans le parc public. Le privé fait donc déjà largement du logement social. »* Pour Christine Rifflart, si l'encadrement des loyers *« vient contenir la hausse des prix, il ne résout pas le problème du logement. La seule solution est de développer le parc social pour désengorger le marché privé, grâce à des mesures incitatives »*.

UNE GARANTIE D'IMPAYÉS

Autre mesure discutée, la mise en place d'une garantie universelle des loyers (GUL), qui doit protéger les propriétaires bailleurs des impayés. Celle-ci concernerait les 15 millions de locataires logés dans les 6,6 millions de logements du parc locatif privé, meublés compris. Les cotisations seraient acquittées à parts égales entre le bailleur et le locataire : le montant avancé par le ministère porte sur 1,5 % à 2 % du loyer annuel, mais les estimations des assureurs portent sur au moins le double. Les professionnels de l'immobilier et de l'assurance, qui dénoncent une nouvelle « taxe », ont mis en garde le ministère contre les dérives possibles de ce système et surtout *« le risque accru de déresponsabilisation des locataires et des bailleurs »*, souligne Georges Isaac, président du groupe de garantie Galian. Ils pointent du doigt son coût, sans compter celui de la mise en place de l'agence publique en charge de sa gestion, estimé par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance au minimum entre 1,5 et 2 milliards d'euros, contre 400 à 700 millions d'euros évoqués par le ministère. En cause, une hausse de la sinistralité due à la prise en compte d'un « taux d'effort » plus important des locataires : leur loyer ainsi garanti pourrait aller jusqu'à 50 % de leurs revenus, alors qu'il est communément admis que le loyer ne doit pas excéder un tiers des revenus du locataire.

© STASIQUE

LES TROIS GRANDS PRINCIPES DE LA LOI ALUR

1. UN BESOIN DE RÉGULER

- **Encadrer durablement les loyers**
  Un dispositif appliqué en zone tendue - Un mécanisme stable, fondé sur le loyer médian - Objectif : contenir la progression des loyers
- **Simplifier et sécuriser la location**
  Limiter les justificatifs exigibles d'un locataire - Créer un formulaire type pour le bail et l'état des lieux - Mieux protéger les locataires de meublés
- **Réduire et rééquilibrer les coûts du logement**
  Clarifier les frais d'agence liés à la mise en location - Clarifier la rémunération et l'activité des syndics
- **Donner des règles claires aux professionnels**
  Mettre fin aux dérives des marchands de liste - Instaurer une obligation de formation continue - Créer des instances de contrôle
- **Engager la transition écologique des territoires**
  Densifier en zone urbaine, pour construire là où sont les besoins - Donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols - Lutter contre l'étalement urbain
- **Moderniser les règles d'urbanisme**
  Favoriser les plans locaux d'urbanisme intercommunaux - Renforcer la participation des citoyens en amont des projets - Clarifier la hiérarchie des normes dans les documents d'urbanisme

2. UNE LOGIQUE DE PROTECTION

- **Vers une garantie universelle des loyers**
  Protéger les propriétaires des risques d'impayés et encourager la mise en location - Faciliter l'accès au logement et améliorer la prévention des expulsions - Créer l'Agence de la garantie universelle des loyers
- **Lutter contre l'habitat indigne**
  Interdire l'achat de biens immobiliers aux marchands de sommeil - Contraindre les propriétaires indélicats à faire des travaux
- **Orienter la politique d'hébergement vers le relogement**
  Améliorer la prévention des expulsions - Consacrer juridiquement les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) - Améliorer les dispositifs relatifs au droit au logement opposable (Dalo) - Mettre les usagers au cœur des instances de décision
- **Prévenir et prendre en charge la dégradation des copropriétés**
  Mieux connaître les copropriétés - Améliorer la gestion des copropriétés et prévenir leur dégradation - Renforcer la prise en charge des copropriétés dégradées

3. UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION

- **Favoriser le développement de formes d'habitat alternatives**
  Créer dans la loi deux statuts pour l'habitat participatif - Accompagner le développement de l'habitat léger
- **Introduire plus de transparence dans le logement social**
  Réformer le système d'attribution des logements sociaux - Rendre la gouvernance plus efficace - Améliorer le contrôle du secteur

POINT DE VUE

Jean-François Buet, président de la FNAIM

Pour la FNAIM, ni l'encadrement des loyers ni les autres mesures prévues par la loi ALUR, comme la garantie universelle des loyers, ne sont de nature à apporter une solution au manque de logements en France. *« L'État, après avoir plombé le marché locatif privé par toutes sortes de freins à l'investissement, parle aujourd'hui de « régulation ». Mais encadrer, obliger, taxer, pénaliser, etc., ce n'est pas réguler… c'est décourager. C'est aussi administrer à la hussarde un secteur déjà en difficulté. Rien, dans cette réforme, n'est fait pour augmenter le nombre de logements à louer. Le logement d'une part conséquente de nos concitoyens de condition modeste pour la plupart repose sur l'existence d'un parc locatif privé, un parc une fois et demi plus important que celui du logement public. Focaliser tous les efforts de l'État sur le parc public et anéantir le parc privé en décourageant les propriétaires bailleurs relève donc de l'erreur politique. Les deux parcs ne sont pas antinomiques, mais bel et bien complémentaires.*

• Au parc public de pourvoir en priorité au logement des ménages les plus défavorisés, nécessitant parfois un accompagnement social. C'est bien le moins qu'on puisse lui demander en contrepartie des budgets importants qui lui sont alloués chaque année.
• Au parc privé de loger les autres locataires, dont des ménages à revenus moyens ou intermédiaires qui ne trouvent pas de place dans le parc public. Et si, dans des « zones tendues », les loyers de marché sont trop chers pour bon nombre de locataires, invitons les propriétaires à proposer des loyers plus raisonnables par des mesures incitatives, et non répressives.

Il faut encourager les bailleurs privés au lieu de les faire fuir ! *Encourager les propriétaires à pratiquer des loyers inférieurs à ceux du marché et proches de ceux des loyers publics sociaux contre des aides diverses des collectivités locales, qui peuvent aussi passer par un allégement de la fiscalité. Sans compromis sur la qualité du logement, qu'il soit neuf ou ancien s'il est décent et éco-performant, reconnaissons aux bailleurs privés qui, de fait, proposent des logements à loyers maîtrisés, un traitement proche de celui des bailleurs publics. »*

FINANCEMENT

ACTION LOGEMENT : UN EMPRUNT EXCEPTIONNEL DE 3 MILLIARDS

Pour faire face à la crise exceptionnelle du logement qui frappe les salariés, notamment les plus modestes, les Partenaires sociaux ont majoritairement décidé, dans le cadre d'un partenariat avec l'État, de renforcer exceptionnellement sur 3 ans les ressources financières d'Action Logement. Le moyen d'accompagner de manière encore plus significative la construction de logement social en général et de logement pour les jeunes, en particulier, en empruntant 3 milliards sur 3 ans via les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, permettant de consacrer notamment jusqu'à 1,5 milliard d'euros par an pour la production de 150 000 logements locatifs sociaux.

En 2013 Action Logement consacre :

- 1,5 milliard € (600 millions en subventions et dotations en fonds propres, 900 millions sous forme de prêts, le tout représentant 950 millions en équivalents subventions) pour la production de logements locatifs sociaux.

- 1,2 milliard € sur 2013 pour financer les politiques publiques du logement, notamment la rénovation urbaine à travers l'ANRU.

- 200 millions par an pour la Foncière Logement, afin de favoriser la mixité sociale en zones ANRU.

- 1,3 milliard € pour financer les « aides aux ménages ».

NOUVEAUTÉ

UN COUP DE POUCE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La TVA sur la rénovation énergétique des logements sera réduite en 2014 de 10 à 5 % et toute une série d'aides viendra alléger la facture des travaux. Une subvention de 1 350 euros aux ménages dont les revenus ne dépassent pas 25 000 euros pour une personne seule, 35 000 euros pour un couple et 50 000 euros pour une famille avec deux enfants. Cette prime est portée à 3 000 euros pour les ménages les plus modestes (moins de 26 000 euros pour un couple, 35 000 euros s'il réside en Ile-de-France). Ce coup de pouce vient s'ajouter aux dispositifs déjà existants, à savoir le crédit d'impôt développement durable, l'éco-prêt à taux zéro et, pour les plus modestes, les subventions de l'Anah qui peuvent couvrir jusqu'à 50 % des travaux.

Relier le logement à l'emploi sur tout le territoire

Pour aider les entreprises à loger leurs salariés, le Groupe Solendi a deux pôles d'activité complémentaires :

Pôle Logement & Services

autour de l'opérateur **Solendi**, l'un des principaux CIL d'Action Logement :

- **48 900 familles aidées**
- **7 500 entreprises clientes**
- **197,3 millions d'euros** versés par les entreprises au titre d'Action Logement
- **361 millions d'euros** de financements accordés

Pôle Immobilier

autour de l'opérateur **3F**, premier bailleur social français :

- **222 000 logements en patrimoine** (195 100 pour 3F, 20 600 pour SHLMR et 6 300 pour RRP dans le logement intermédiaire)
- **22 500 logements attribués**
- **8 500 logements financés**
- **1 000 logements vendus**

Groupe Solendi
Action Logement

www.groupesolendi.com - 01 49 21 63 65

Action Logement – Les entreprises s'engagent avec les salariés.

SOCIAL
QUELLE RÉFORME DES RETRAITES ?

Agnès Lo Jacomo, Présidente du MEDEF Hauts-de-Seine, et **Philippe Lengrand**, Secrétaire général de l'Union régionale CFDT Ile-de-France, nous livrent leur analyse de la réforme des retraites actuellement discutée au Parlement.

Agnès Lo Jacomo

Philippe Lengrand

La réforme du régime général des retraites annoncée par le gouvernement vous semble-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Agnès Lo Jacomo ➔ Non, absolument pas. Nous avons besoin d'une vraie réforme structurelle qui permette de rétablir durablement l'équilibre du système de retraite. La situation actuelle est alarmante : 15 milliards d'euros de déficit (tous régimes confondus) et une prévision de 20 à 22 milliards d'euros en 2020. À cette date si rien n'est fait, le déficit cumulé de ces régimes atteindra 200 milliards.

Philippe Lengrand ➔ Cette réforme assure la pérennité du système actuel, sur la base d'efforts partagés : un signal fort à l'égard des jeunes générations. Face à l'allongement de l'espérance de vie qui pose un problème d'équilibre financier, des mesures de financement ont été prises dont nous prenons acte. En échange de ces efforts, nous avons obtenu des mesures de justice sociale (précarité, apprentissage, pénibilité). La CFDT revendiquait une réforme systémique où seule la durée de cotisation serait prise en compte. Le gouvernement n'a pas souhaité s'engager sur une évolution d'une telle ampleur.

Ne pouvait-on envisager d'autres voies que la seule augmentation de la durée de cotisation ?

A.L. ➔ Il est nécessaire de travailler sur trois axes : allonger la durée d'activité et la durée de cotisation en reculant l'âge légal de départ, rapprocher les différents régimes de retraites et développer la retraite par capitalisation de manière complémentaire.

P.L. ➔ Dans cette recherche d'équilibre, l'augmentation de la durée de cotisation est le critère le plus juste. Plus juste que le report de l'âge légal qui, lui, sanctionne les plus fragiles et plus juste que la baisse des pensions qui enverrait un signe terrible aux jeunes générations. Enfin, l'augmentation des cotisations salariales et patronales reste mesurée.

> **« Nous avons besoin d'une vraie réforme structurelle** qui permette de rétablir durablement l'équilibre du système de retraite. »
>
> **AGNÈS LO JACOMO**

> **Dans cette recherche d'équilibre financier,** l'augmentation de la durée de cotisation est le critère le plus juste. »
>
> **PHILIPPE LENGRAND**

Ne devrait-on pas s'attaquer à une harmonisation générale des différents régimes de retraites existants, qu'ils soient publics ou privés ?

A.L. Il faut s'attaquer définitivement à ce problème qui crée trop de disparités, en recherchant davantage d'équité pour rééquilibrer des situations aberrantes. La juxtaposition de ces régimes nuit à l'efficacité globale. Pas moins de 35 régimes de retraite obligatoire, avec des modalités de calcul distinctes, existent aujourd'hui avec des inégalités fortes, en particulier entre les régimes de la fonction publique et le régime général : taux de remplacement, âge moyen de départ à la retraite…

P.L. Il faut arrêter d'opposer les gens les uns aux autres. La retraite moyenne des fonctionnaires est quasiment identique à celle des salariés. En revanche, il y a une grande disparité entre les agents de la fonction publique. La CFDT est favorable à une harmonisation des régimes, mais celle-ci doit s'inscrire dans le temps. Elle a d'ailleurs débuté en 2007. Évidemment, on pourrait tout remettre en cause, mais cela ne rapporterait rien sur le plan financier.

Les nouvelles règles de validation des trimestres vous semblent-elles introduire davantage de justice ?

A.L. Oui en quelque sorte. Le temps passé en formation ou en congé maternité, c'est toujours du temps de passé dans le cadre du contrat de travail et donc au service de l'entreprise.

P.L. La réforme réduit ici certaines inégalités en tenant compte des plus fragiles. La CFDT a défendu avec force, tout l'été, pendant la période de concertation, des mesures en faveur des apprentis, des travailleurs handicapés, des précaires… Elle espère encore que le débat parlementaire améliorera le texte initial.

Quel est votre regard sur la création du compte personnel de pénibilité ?

P.L. La CFDT s'est battue pour que les patrons « réparent » la pénibilité en payant une cotisation spécifique. Je suis convaincu que, à long terme, cela incitera les employeurs à prendre le problème en amont et à réduire la dureté de certains métiers, qui ne doit pas être une fatalité pour les salariés.

A.L. Si la prévention de la pénibilité doit rester la priorité dans les débats à venir, la réparation en revanche n'a pas sa place dans ce dossier. La réussite de la réforme dépendra de l'engagement des entreprises en faveur de la prévention, permettant ainsi aux salariés d'avancer en âge au travail, dans de bonnes conditions.

Le MEDEF fait de la baisse des prélèvements obligatoires qui pèsent sur les entreprises un préalable au retour à la compétitivité de notre économie. Partagez-vous cette analyse ?

A.L. Mais bien sûr. Les entreprises françaises ont un taux de marge de 28 %, contre 40 % pour la moyenne européenne. Le niveau le plus élevé de cotisations sociales en Europe (20,7 % du PIB en 2009) et plus spécifiquement de cotisations employeurs (14 % du PIB contre 11,1 % en Allemagne), qui en 2011, représentaient plus des 2/3 des cotisations sociales, contribuant ainsi à une perte de compétitivité.

P.L. Le retard de compétitivité ne peut pas être uniquement vu sous le prisme du coût du travail. Il est avant tout dû à d'autres facteurs : manque d'investissement, de recherche, de formation. Pour autant le transfert d'une partie des cotisations sociales famille, maladie, perte autonomie (prestations plus universelles), devrait permettre de dégager des marges de manœuvre.

Qu'attendez-vous de la réforme du financement de la protection sociale ?

A.L. Qu'elle allège utilement le poids des cotisations supportées par les entreprises, réduise le coût du travail et contribue à la compétitivité. Le transfert du financement de la branche famille, par exemple sur la CSG, présenterait un avantage conséquent, grâce à une répartition plus large des personnes soumises à la taxe. Actuellement, la politique familiale repose sur la contribution des entreprises, soit chaque année, 34 milliards d'euros.

P.L. Nous ne pouvons plus faire reposer sur les générations futures le déficit de nos politiques de protection sociale. La réforme doit être l'occasion de clarifier ce qui relève : de l'assurance qui se traduit par un revenu de remplacement (retraite, accidents du travail/maladies professionnelles, incapacité, invalidité), de l'universalité (maladie, famille, perte d'autonomie) et de la solidarité (prestations, pauvreté, exclusion). Pour la CFDT, le rôle de cohésion sociale de la protection sociale doit être préservé, consolidé, sans oublier qu'elle est aussi productrice de richesses.

Prendre le temps de la réflexion avec le Club Entreprises CILGERE

Avec ce club créé en juin dernier, CILGERE, l'un des principaux acteurs d'ACTION LOGEMENT, développe une nouvelle relation de proximité avec les entreprises. Il s'agit d'aborder sous l'angle Ressources Humaines les différents aspects de la relation emploi et logement. Luc Moréna, Directeur du Développement, nous relate cette initiative.

Dans quel contexte avez-vous initié ce club entreprises ?

Le point de départ de cette initiative a été la matinée organisée par CILGERE en 2012 sur le thème de la mobilité et des difficultés rencontrées par les DRH pour recruter. Nous avions à cette occasion accueilli Monsieur Roger THUNE, Directeur Logement au sein du MEDEF pour une restitution commentée de l'enquête sur le logement des salariés réalisée pour cette Institution par le CREDOC.

Un éclairage sociologique a été également apporté à partir des travaux de Thomas SIGAUD, doctorant à Paris Dauphine auquel CILGERE avait commandé une étude sur la mobilité. Enfin, ces constats et conclusions ont été mis en perspective au travers de témoignages de Responsables et Directeurs de Ressources Humaines sur leur vécu et les solutions originales apportées à cette problématique Emploi-Logement.

C'est précisément face à l'engouement des participants pour ce type d'échanges entre professionnels sur un thème donné que nous avons décidé de poursuivre l'expérience au sein d'un club : le Club Entreprises de CILGERE.

> « Réfléchir pour agir. »

Quel est l'objectif de ce club ?

Nous cherchons à développer une autre forme de proximité, basée sur l'écoute et l'échange avec les entreprises et en particulier les DRH. Le Club Entreprises est un espace de rencontres convivial et régulier appelé à se réunir plusieurs fois par an. Il s'agit d'une instance où personne n'a rien à vendre ni à acheter, où les préoccupations individuelles deviennent réflexion commune et où la confrontation fait jaillir de nouvelles idées et pistes de solutions. Les sujets abordés sont préparés avec les entreprises qui sont préalablement invitées à choisir la thématique. Un groupe sur LINKEDIN a d'ailleurs été constitué pour favoriser et fluidifier les échanges.

Au sein de ce club, CILGERE est un facilitateur et pleinement dans son rôle d'interlocuteur des entreprises et de relais pour faire connaître leur voix sur des sujets de sociétés tel le logement, en un mot : Réfléchir pour agir.

Concrètement quels sont les thèmes abordés ?

La première rencontre a été consacrée à l'emploi du conjoint du salarié mobile qui constitue souvent l'obstacle majeur au recrutement ou déplacement lorsqu'il s'agit d'un couple bi-actif. Chaque cas est unique et des solutions opérationnelles ont été mises à jour.

Le thème « jeunes actifs, se loger pour travailler » a été retenu pour la deuxième rencontre du Club. Dans tous les cas, une étude sociologique introduit les débats pour y apporter un regard neutre et éclairé. Nous constatons que les centres d'intérêt sont vastes et variés : du télétravail à la colocation par exemple. Les entreprises se soucient et prennent en compte les difficultés de logement et de travail de leurs salariés. Elles sont prêtes à s'investir pour trouver des solutions. L'intérêt qu'elles portent à notre initiative en est une nouvelle preuve.

CILGERE Action Logement

Pour contacter le CLUB ENTREPRISES CILGERE : Nathalie L'HORSET
Tél. 01 71 72 23 52 - nathalie.lhorset@cilgere.fr
Sur Linkedin : CLUB ENTREPRISES CILGERE

pages Focus

REPÈRES

Les contrats de génération patinent toujours autant

Page 24

DÉCRIPTAGE

Les mandats patronaux : les tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale

Page 25

DÉCRIPTAGE

Le digital, quel impact ?

Page 26

« L'analyse de la corrélation entre la fréquence de la prise de parole du PDG et la confiance qu'on lui accorde est sans appel. »

Page 27

AvenAo booste la productivité des entreprises

Page 28

DROIT

L'arbitrabilité des litiges en matière de brevets d'invention

Page 30

RENCONTRE

Bernard Spitz nous précise les grandes lignes de son action

Page 31

INTERNATIONAL

Le Maroc, porte de l'Afrique vers la route de la croissance et de l'innovation

Page 32

LIVRES

Les secrets de la réussite

Page 34

LA PHRASE

Notre objectif est clair : faire de la mondialisation un formidable vecteur de développement et d'opportunités pour nos entreprises

Bernard Spitz, Président du Pôle International du MEDEF, *page 31*

LES CONTRATS DE GÉNÉRATION PATINENT TOUJOURS AUTANT

EMPLOI

© RIDO

Six mois après le lancement de la mesure, mi-septembre, à peine 7 888 contrats de génération avaient été signés, selon des chiffres de Pôle emploi.

L'objectif visé officiellement de 75 000 contrats pour 2013 semble bien compromis. Cette idée de parrainage générationnel était pourtant très chère au chef de l'État, qui n'a cessé de la mettre en avant lors de sa campagne. *« Ce « tutorat » permettra de préserver des savoir-faire et d'intégrer durablement les jeunes dans la vie professionnelle »*, défendait François Hollande dans son programme. Trop complexe à mettre en œuvre, le tutorat a été par la suite abandonné à l'issue d'une négociation entre syndicats et patronat, et il a été décidé de réserver ce dispositif aux sociétés de moins de 300 salariés. Les grandes entreprises sont quant à elles contraintes de négocier un accord collectif sur l'emploi des jeunes et des seniors avant fin novembre, un délai supplémentaire ayant été accordé devant le peu de résultats obtenus. Le ministère a même accepté que l'accord se transforme, à défaut, en simple plan d'action.

VICTIME DES CONTRATS D'AVENIR

Le nombre de contrats conclus dans les petites entreprises ne dépasse pas les quelques dizaines par département. Seuls douze contrats ont ainsi été conclus en Haute-Corse, quinze dans la Nièvre. À Paris, logiquement en première position, on dénombre 420 contrats en six mois. À peine 3,4 millions d'euros d'aide, sur l'enveloppe totale de 181 millions d'euros prévue pour 2013, ont été versés début septembre. *« L'idée est séduisante, mais la mise en œuvre est beaucoup moins claire en pratique. De surcroît, il y a souvent confusion dans les esprits des dirigeants de petites entreprises, entre contrats de génération et contrats d'avenir »*, explique Jean-Christophe Sciberras, le président de l'Association nationale des DRH. *« On ne s'est pas emparé de la mesure comme pour les emplois d'avenir, où il y a une pression très forte du gouvernement et des préfectures pour faire signer des contrats »*, admet de son côté Annie Jeanne, qui préside l'Association des missions locales, les « Pôle emploi » des moins de 25 ans. Résultat, sur le terrain, le déploiement des emplois d'avenir s'est probablement fait au détriment des autres dispositifs.

UN EFFET D'AUBAINE

Le contrat de génération est pourtant très simple pour l'employeur, qui dispose de trois mois après l'embauche du jeune pour déposer sa demande auprès de Pôle emploi, afin d'obtenir l'aide de 4 000 euros. Contrairement aux emplois d'avenir, il n'y a aucun ciblage de jeunes selon leur profil ni d'effort de formation à fournir. Il n'empêche, *« les contrats réussis tiennent jusque-là plus du concours de circonstances que d'un véritable plan d'aide à l'embauche »*, souligne un cadre d'une agence Pôle emploi. *« J'ai signé un contrat de génération avec une jeune dans mon entreprise en juin. Mais, honnêtement, je l'aurais sûrement embauchée même si je n'avais pas eu les 4 000 euros »*, témoigne Vincent Charpin, président du MEDEF Pays-de la Loire et patron d'une PME de la gastronomie à Nantes, démontrant au passage que la mesure constitue souvent un effet d'aubaine. Autre frein à l'essor de ce dispositif : beaucoup de petites entreprises essuient des refus, faute de trouver deux salariés répondant parfaitement aux critères d'âge requis, note-t-on chez Pôle emploi Ile-de-France.

FORUM EMPLOI JEUNES
1ER RDV CONTRAT DE GÉNÉRATION

MOBILISATION DES ENTREPRISES FRANCILIENNES !

Mardi 5 novembre de 9 h à 18 h

Au CENTQUATRE - Rue d'Aubervilliers - Paris 19e

À l'initiative du MEDEF Ile-de-France et de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Forum Emploi Jeunes sera l'occasion pour les 16-25 ans de candidater à plus de 5 000 offres d'emploi accessibles par le Contrat de génération proposées par plus de 60 recruteurs. Au programme : des ateliers, des conférences thématiques, des jobs dating, un espace réservé aux entreprises de moins de 50 salariés pour une réponse adaptée à leurs besoins.

LES MANDATS PATRONAUX : LES TRIBUNAUX DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les chefs d'entreprise et les salariés connaissent tous les conseils de prud'hommes et pourtant d'autres tribunaux méritent autant d'intérêt et de considération.

*Par **Michel Terrioux**,*
Délégué général de la FNAIM Ile-de-France
Chef de file des assesseurs des TASS d'Ile-de-France

Les contentieux de la Sécurité Sociale sont traités par deux tribunaux :
- le contentieux général par le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS)
- le contentieux technique par le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI)

Ces tribunaux de nature civile, tranchent les différends entre les particuliers, les entreprises, les organismes de la Sécurité Sociale, caisses et URSSAF (art. l261-1-7). À ce titre, ils obéissent aux règles de droit commun du procès civil (art. 6-1) de la CESDH (indépendance et impartialité). Ils sont une instance du 1er degré, c'est-à-dire susceptibles d'appel, et d'exception donc spécialisés. Le TASS comme le TCI, se compose d'un Président et de 2 juges assesseurs non professionnels, l'un travailleur indépendant, l'autre salarié.

En Europe, le contentieux de la Sécurité Sociale est généralement comme en France, attribué à des juridictions spécialisées fonctionnant sur le mode de l'échevinage. Le Président du tribunal est un magistrat du siège issu du Tribunal de Grande Instance, désigné pour 3 ans par ordonnance du Président de la Cour d'Appel. Les assesseurs titulaires sont également désignés pour 3 ans par ordonnance prise après avis du Président du TASS, sur proposition des organisations patronales et ouvrières les plus représentatives et des organismes d'allocation vieillesse de non-salariés et les organismes d'assurance vieillesse agricole. Des assesseurs suppléants sont désignés concomitamment.

Avant d'entrer en fonction, les juges assesseurs prêtent serment devant la Cour d'Appel. *« Je jure de remplir mes devoirs avec zèle et intégrité et de garder le secret des délibérations »*, (art. R. 144-1).

UN EFFORT DE FORMATION INITIÉ PAR LE MEDEF ILE-DE-FRANCE

En juin 2013, le renouvellement des Tribunaux d'Affaires de la Sécurité Sociale d'Ile-de-France a été effectué. L'exercice de ces fonctions est bénévole et ne donne pas lieu à une formation prise en compte par la Chancellerie. Mais le MEDEF Ile-de-France, présidé par Marie-Christine Oghly, comme l'Association Nationale des Membres des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et du Contentieux technique, présidée par Jean-Pierre Goutte, propose des stages et des conférences annuels. La 1re réunion d'accueil des nouveaux assesseurs a eu lieu le 3 octobre dernier. Le MEDEF Ile-de-France, a proposé pour les TASS, à l'exception de la Seine-et-Marne, 40 assesseurs titulaires et 40 assesseurs suppléants pour remplir les différentes fonctions.

3 ÉVOLUTIONS IMPORTANTES

Ce renouvellement est caractérisé par de profonds changements dans la composition des assesseurs.
- 50 % de nouveaux assesseurs,
- une progression très forte de femmes,
- un abaissement important de l'âge moyen.

Ces profonds renouvellements, ne sont pas anodins mais reflètent une volonté de mobilisation du MEDEF Ile-de-France de ces mandats jusqu'alors peu connus, au moins dans l'opinion publique. Cette politique se situe dans le cadre du « déci-temps » créé par Yvon Gattaz, soulignant la nécessité pour les chefs d'entreprise de consacrer 10 % de leur temps à des activités d'intérêt général dans la société civile. Dans la conjoncture actuelle où les entreprises sont de plus en plus imposées, force est de reconnaître l'engagement de ces chefs d'entreprises au service des juridictions des Affaires de Sécurité Sociale.

Sécurité sociale

LE DIGITAL, QUEL IMPACT ?

DÉBATS

Innovant et créateur de richesses, le digital est devenu une composante majeure de la compétitivité de notre économie. En un peu plus d'une décennie, il a révolutionné l'organisation de nos entreprises et les rapports avec les consommateurs, comme l'ont souligné les échanges de la conférence organisée par le MEDEF Ile-de-France avec le concours de Tequilarapido.

À l'ère numérique, l'entreprise n'a plus grand-chose à voir avec ce qu'elle était auparavant. « *Transformation de la production, nouveaux modèles de conceptualisation, robotisation, nouveau mode d'achats sont venus bouleverser ses fondements, mais aussi ses rapports aux autres* », rappelle Vincent Puren, directeur associé Halles Agency. « *L'une des principales évolutions, est que les marques, les entreprises, se sont retrouvées en prise directe avec leurs consommateurs* », précise Christophe Benavent, professeur responsable du master marketing opérationnel international à l'université de Paris Ouest. De nouvelles activités, dictées par la dictature de l'impatience, sont apparues comme le e-commerce ou le drive-in. Le digital a aussi permis des gains de productivité. Le service de covoiturage « Blablacar » a ainsi remplacé le pouce de l'auto-stoppeur par la poucette de l'internaute, avec au passage une amélioration de la qualité du service devenu plus fiable et sécurisé. Autre avantage du digital souligné par Toufik Lerari, CEO de Tequilarapido : « *sa capacité à créer de nouveaux champs d'expérimentation qui sont autant d'espaces d'opportunités* ». Bouygues Immobilier a ainsi lancé des ateliers d'échanges avec ses clients, autour de la thématique de l'aménagement urbain, qui sont devenus de nouveaux lieux d'expertise. « *Les entreprises deviennent alors de véritables médias et cette multiplication des canaux d'information les oblige à une profonde cohérence* », insiste Daniel Bô, PDG de l'Institut QualiQuanti. De nouveaux outils qui permettent aux PME d'acquérir autant de légitimité que les grands groupes et de développer leur potentiel d'influence. Et qu'en est-il du côté des acteurs publics ? « *Le digital peut nous aider à rendre la vie commode et heureuse, en créant du lien et du sens, que ce soit au travers de l'e-démocratie ou des multiples applications de la domotique. Nous avons là un outil extraordinaire qui nécessite encore un apprentissage de son utilisation par le citoyen et le politique* », résume David Lisnard, premier adjoint au Maire de Cannes.

MOBILISATION À L'INTERNATIONAL

Invitée de l'Executive Club du MEDEF Ile-de-France, **Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur,** a annoncé la création d'une plateforme commune Internet où tous les acteurs seront identifiés avec leurs compétences, la mise en place de Maisons de la France avec pour cible prioritaires : la Chine et les États-Unis et confirmer le rapprochement d'Ubifrance et de l'AFII.

Si à la fin de l'année notre déficit commercial devrait s'afficher en baisse (- 60 milliards contre - 67 milliards en 2012), cette amélioration n'est en partie dû qu'au recul de nos importations. D'où la nécessité de réformer nos outils d'accompagnement des entreprises sur les marchés internationaux qui sont la clé de leur développement. Pour parvenir à l'objectif d'une balance commerciale en équilibre à la fin du quinquennat, Nicole Bricq a notamment décidé de s'appuyer sur les régions, en charge des schémas de développement économique, afin qu'elles élaborent des plans régionaux d'internationalisation des entreprises, mobilisant l'ensemble des acteurs. De son côté, Ubifrance accompagnera au plus près les entreprises, notamment en termes de financement, grâce à un réseau de conseillers présents dans chacune des régions. La BPI, dont Nicole Bricq a obtenu qu'elle ait un volet international, sera également mise à contribution. *« Il est essentiel que nous travaillons tous ensemble à l'amélioration de nos performances. Une plateforme commune Internet où tous les acteurs seront identifiés avec leurs compétences, permettra aux entreprises de mieux mobiliser les énergies »*. Aucune piste ne sera négligée. Le commerce indirect, par le biais de société spécialisée, qui constitue une excellente réponse pour les entreprises non structurées à l'export ou souhaitant s'attaquer à des marchés lointains, sera ainsi encouragé. Des Maisons de la France à l'international assureront un meilleur maillage des services d'accompagnement sur le terrain et permettront aux entreprises de mieux appréhender le marché sur lequel elles souhaitent s'implanter. *« Mieux comprendre la demande est essentiel pour proposer une réponse adaptée »*, souligne la ministre. Trop dépendant de certains secteurs d'activité, notre pays doit diversifier son offre en misant sur l'innovation pour se démarquer de ses concurrents et ne pas hésiter à chasser en meute, sous une identification française, comme le font si bien les Allemands ou les Italiens. Le rapprochement d'Ubifrance et de l'AFII répond à cette logique d'approche globale. *« Tout est lié. Réussir à l'international passe aussi par une meilleur attractivité de notre territoire et de ses centres de production auprès des investisseurs internationaux »*, explique Nicole Bricq. Son ambition : 1 000 décisions d'investissements étrangers en France par an, contre 700 actuellement. Et en cela, notre leadership touristique peut s'avérer une arme redoutable, chaque touriste se révélant un excellent vecteur pour promouvoir les produits français à l'étranger.

DIRIGEANT-DIRCOM, LE DUO GAGNANT

Complexité, rapidité, densité, transparence… La communication des entreprises a beaucoup évolué ces dernières années, portée notamment par le développement du digital et la pression toujours plus forte des consommateurs et des citoyens. La proximité ainsi créée entre l'entreprise et ses différents publics, en interne comme en externe, a poussé les dirigeants à s'exposer et à incarner les valeurs portées par l'entreprise.

On n'attend plus seulement de l'entreprise qu'elle exerce son activité avec excellence et profitabilité, mais qu'elle passe un contrat sociétal. Cela oblige les dirigeants à se positionner et donc à communiquer, à partager leurs convictions, leurs choix et leur engagement.

LES DANGERS DU SILENCE

Bien sûr, le choix de la médiatisation doit s'appuyer sur un véritable engagement personnel (appétence et compétence), mais cela fait aussi partie aujourd'hui du rôle réel du dirigeant : dans cette société d'information et de communication continues, un patron ne peut attendre d'y être contraint pour communiquer.
Les études le prouvent : le silence du dirigeant génère toujours de la suspicion et minore son aura de leader*. À l'heure de l'immédiateté médiatique, le dirigeant ne doit plus seulement faire, il doit également dire ce qu'il fait, voire même dire ce qu'il ne fait pas, et pourquoi. Sinon, le risque est de laisser courir les rumeurs, avec les impacts d'image que cela peut générer et les conséquences sur toutes les parties prenantes. Les dirigeants qui se sont trouvés au centre de crises l'ont bien compris, même si certains l'ont appris à leurs dépens.

LE DIRCOM, VOTRE ALLIÉ STRATÉGIQUE

La médiatisation est un exercice difficile : c'est là que le dirigeant peut compter sur la fonction communication, incarnée par son directeur de communication et/ou son agence. Installer une relation de confiance entre l'entreprise et ses différents publics suppose une communication régulière, cohérente dans la durée et adaptée dans la forme. C'est un métier qui repose, plus que jamais, sur de vraies compétences stratégiques et techniques.
La médiatisation sous toutes ses formes s'avère donc un actif stratégique, créateur de valeur pour l'entreprise et son développement, mesurable de surcroît. Mais elle ne s'improvise pas et suppose réflexion, stratégie et mise en œuvre professionnelle. Fort de ces préalables, le dirigeant ne doit jamais s'éloigner d'un principe de base « être ce qu'il a envie de paraître ».

Par Jean-Luc Letouzé, président de Communication & Entreprise.

> « ***L'analyse de la corrélation entre la fréquence de la prise de parole du PDG et la confiance qu'on lui accorde est sans appel :** de 30 % lorsque le PDG/DG ne s'exprime pas, la confiance dans sa parole grimpe à 70 % lorsque qu'il prend souvent la parole, soit un gain de 40 points de confiance. »
>
> *ÉTUDE MEANINGS, HARRIS INTERACTIVE, JANVIER 2013.

À PROPOS DE COMMUNICATION & ENTREPRISE

Communication & Entreprise anime et rassemble tous les professionnels de la communication, qu'ils soient indépendants ou issus de l'entreprise, des agences, des organismes publics, ou encore étudiants. Forte de plus de 1 600 adhérents, la plus importante organisation des métiers de la communication joue un rôle référent de représentation et de promotion de la profession. Elle prend part à des réflexions d'experts sur des grandes thématiques qui impactent nos métiers (comité Communication responsable, comité Communication digitale, comité Scientifique, comité Prospective…) et propose des actions fondées sur la puissance des contenus pour faire reconnaître la communication comme créatrice de valeur pour l'entreprise. En organisant les rencontres, en favorisant les échanges et en diffusant ses contenus, Communication & Entreprise fait grandir ses adhérents, et par là même l'ensemble de la profession. C'est un lieu d'échange, d'engagement et de convivialité depuis 1947.

Sébastien Vercruysse présente les avantages de l'impression 3D à Geoffroy Roux de Bézieux, Vice-président du MEDEF sur le stand AvenAo lors de l'Université d'été 2013.

RÉUSSITE

AVENAO BOOSTE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Intégrateur de solutions informatiques pour les PME-PMI industrielles, AvenAo a connu une décennie de croissance rapide grâce à l'excellence technique de ses équipes et une offre adaptée à une clientèle en recherche de productivité. Une réussite qu'elle entend poursuivre et amplifier en devenant un acteur de référence de l'impression 3D.

La démonstration est édifiante. Sous nos yeux, le prototype de la dernière création des bureaux de style d'Alessi, le numéro un italien des arts de la table et de la cuisine, prend forme par la magie de l'impression 3D. Une performance dont Mauro Casalino, responsable des modèles et du prototypage, ne se lasse pas. *« C'est admirable à quel point une pièce imprimée en 3D peut vous aider à prendre la bonne décision sur votre conception. Le temps total économisé qui représente environ 5 à 6 semaines par produit, nous permet d'accélérer tous nos procédés et d'augmenter notre efficacité, sans compter les économies financières. La création d'un prototype nous coûte désormais 70 % de moins qu'avant notre acquisition de l'imprimante 3D »*. L'industriel transalpin a su tirer le meilleur parti de cette nouvelle technologie. Un créneau particulièrement porteur, sur lequel l'entreprise francilienne AvenAo a décidé de se lancer en créant cette année une entité dédiée au sein du groupe.

PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE

Sa parfaite connaissance du marché, lui permet en effet de détecter les secteurs d'avenir et les différentes activités prometteuses

> **Nos différents savoir-faire nous permettent désormais de conseiller** nos clients pour leur permettre de créer des projets de A à Z. »
>
> **SÉBASTIEN VERCRUYSSE, PDG d'AvenAo**

développées par ses différentes entités, comme celles liées à l'intégration des logiciels de la gamme SolidWorks, ou à l'intégration d'un logiciel de gestion de production. Si son métier originel est de vendre les solutions logicielles de la gamme Dassault Systèmes SolidWorks, qui permettent notamment de concevoir en trois dimensions, de simuler des objets 3D dans des environnements virtuels et de réaliser de la documentation produit, en 10 ans, l'entreprise a largement enrichi son offre, créant 9 entités proposant diverses solutions informatiques autour des 3 métiers de base du groupe : l'intégration d'outils de conception – l'intégration d'outils de gestion de production – l'intégration d'outils de travail collaboratif. Dernier né de la famille AvenAo, Creatix3D, spécialisé dans l'impression 3D pour les professionnels, répond à cette volonté du groupe d'être présent sur toute la chaîne, de la conception à l'impression 3D, et de s'ouvrir à de nouveaux secteurs comme l'architecture, le design ou la mode. *« Nos différents savoir-faire nous permettent désormais de conseiller nos clients pour leur permettre de créer des projets de A à Z »*, souligne Sébastien Vercruysse, PDG d'AvenAo.

À LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE PRODUCTIVITÉ

Principale attente de la clientèle, trouver des solutions efficaces pour être plus performant et plus productif : l'objectif de rentabilité est certain. *« La qualité de service ainsi que celle des produits édités par de grands groupes internationaux est essentielle, car nous intervenons dans leur cœur de métier »*, insiste Sébastien Vercruysse. La société s'est ainsi entourée de collaborateurs de haut niveau certifiés par les éditeurs, et de commerciaux tous ingénieurs, formés pour comprendre les problématiques transversales des entreprises, et capables d'identifier leurs différents besoins. Résultat, AvenAo a pu s'imposer comme un expert reconnu auprès des PME et PMI, en mesure de comprendre leurs problématiques et d'y trouver des solutions pertinentes.

UNE CULTURE DU SERVICE, UN ESPRIT D'ÉQUIPE

Un engagement auprès du client qui explique que *« plus de 80 % des clients AvenAo renouvellent leur contrat de maintenance, signe de la confiance qu'ils placent dans les compétences techniques des équipes du groupe »*, lance fièrement son PDG qui a fait du service, le fer de lance d'une croissance stimulée par un véritable esprit d'équipe. *« Nous faisons confiance à nos collaborateurs les plus émérites afin de fonder ensemble de nouvelles sociétés qui viennent compléter notre offre »*. 30 % du capital des filiales sont d'ailleurs détenus par les salariés. Un esprit entrepreneurial qui constitue l'une des clés de la réussite d'un groupe en recherche permanente d'opportunités, créatrices de richesses et d'emplois. *« Nous sommes constamment en recherche de nouveaux collaborateurs pour accompagner notre développement. Nous recrutons à la fois des ingénieurs commerciaux, afin de renforcer notre force commerciale, mais aussi des concepteurs, pour notre service de délégation de concepteurs. Notre recrutement se fait également ponctuellement en fonction de nos différents besoins »*. Un dynamisme qui se traduit par la conquête de nouveaux horizons. *« Dans les prochaines années, nous souhaitons à la fois pérenniser nos premières sociétés et développer l'activité de nos différentes start-ups. Notre activité d'impression 3D pour les professionnels, très prometteuse, sera ainsi diversifiée avec une offre de produits destinée aux particuliers ainsi qu'une offre de service à la sous-traitance »*, nous confie Sébastien Vercruysse.

Pour en savoir plus :
www.avenao.com

EN CHIFFRES

140 collaborateurs

9 sociétés dans des domaines d'expertise spécifiques : conception, fabrication, gestion, impression 3D, business intelligence, collaboration, cloud computing et infogérance.

3000 clients dont Decathlon, Thalès ou Faurecia.

15,3 M € de CA

21 % de croissance

L'ARBITRABILITÉ DES LITIGES EN MATIÈRE DE BREVETS D'INVENTION

Les litiges impliquant des droits de propriété intellectuelle sont de plus en plus soumis à l'arbitrage interne comme international. Cette réalité est due aux qualités connues de ce mode juridictionnel de résolution des conflits (confiance dans les compétences techniques et l'intégrité des arbitres, rapidité de la procédure, non-publication des sentences arbitrales, recours limités...) ainsi qu'à une forte croissance de la place des actifs incorporels dans les entreprises.

Simon Christiaën
Avocat à la Cour
Associé Lazareff Le Bars

Longtemps considérés comme non-arbitrables, les litiges en matière de propriété intellectuelle sont entrés dans le champ des activités pouvant être soumises à un tribunal arbitral.

Ainsi, la propriété intellectuelle et, plus particulièrement, les brevets d'invention n'échappent pas à ce mode de résolution, après en avoir longtemps été écartés. Les choses ont évolué avec une loi du 13 juillet 1978 depuis complétée et codifiée. L'article L. 615-17 du Code de la Propriété Intellectuelle retient que la compétence exclusive des tribunaux de grande instance (en l'occurrence, uniquement celui de Paris depuis un décret de 2009) dont relèvent les actions civiles et les demandes relatives aux brevets d'invention ayant effet en France (brevets nationaux français et fractions françaises de brevets européens), *« ne font pas obstacle au recours à l'arbitrage, dans les conditions prévues aux articles 2059 et 2060 du code civil. »*. Aux termes de l'article 2059 dudit code *« Toutes personnes peuvent compromettre sur les droits dont elles ont la libre disposition »*, alors que l'article 2060 exclut de l'arbitrage « toutes les matières qui intéressent l'ordre public ». En revanche, l'article L. 615-19 du Code de la Propriété Intellectuelle ne prévoit pas l'option de l'arbitrage s'agissant (alinéa 2) de *« toutes les actions mettant en jeu une contrefaçon de brevet »*, lesquelles relèvent de la compétence exclusive du tribunal de grande instance.

Aujourd'hui, on distingue entre ce qu'il est possible, sans contestation, de soumettre à l'arbitrage[1], ce qui pourrait lui être soumis[2] et ce qui lui échappe indiscutablement[3].

Ainsi :

1. sont considérés comme arbitrables les conflits intéressant l'**opposabilité** du brevet mais uniquement inter partes (seule l'annulation judiciaire d'un brevet ayant un effet erga omnes), sa **titularité** (paternité de l'invention…) et son **exploitation contractuelle** (cession, licence…),

2. pourraient être arbitrables, dans une certaine limite, les litiges relatifs aux **inventions de salariés** (encore qu'elles intéressent l'ordre public), à la **revendication de propriété** et, surtout, ceux relatifs à la **contrefaçon** en tant que **délit civil**,

3. et sont clairement exclus de l'arbitrage les litiges sur l'**éviction** (expropriation, licences obligatoires, licences d'office…), la **saisie-contrefaçon** (qui ne peut être ordonnée que par un juge) et la contrefaçon en tant que délit pénal (prérogative de la puissance publique qui est exclusivement compétente pour sanctionner pénalement la contrefaçon commise sur son territoire, en vertu de l'ordre public tant français qu'international).

Il est clair, au vue de ce qui précède, qu'une étape décisive sera franchie le jour où le contentieux civil de la contrefaçon (appréciation de la matérialité de la contrefaçon, mesures préventives, sanctions, mesures d'interdiction, de confiscation, de destruction, de publication…) sera arbitrable, ce qui toutefois, ne présentera véritablement d'intérêt que si la question de la validité du brevet, dont dépend la contrefaçon, est également clairement arbitrable. D'abord divisée, la doctrine s'est plutôt prononcée en faveur de l'arbitrabilité de la contrefaçon sur le terrain civil, y compris dans l'ordre international. Au législateur de trancher…

(1) Consacrant, a posteriori, la jurisprudence française des années trente qui s'était déjà clairement prononcée contre l'arbitrabilité.
(2) À notre connaissance, aucune sentence n'a été rendue à ce jour en matière de contrefaçon de brevet.

PRÉSIDENT DU TOUT NOUVEAU PÔLE INTERNATIONAL DU MEDEF,

BERNARD SPITZ NOUS PRÉCISE LES GRANDES LIGNES DE SON ACTION

© SÉBASTIEN LOISEAU

Bernard Spitz

L'International et l'Europe est-il une priorité pour le MEDEF ?

Bien sûr. Pierre Gattaz, dans son programme de candidat à la Présidence, évoquait notamment un « renforcement de la présence et de la capacité d'action du MEDEF tant à Bruxelles qu'à l'international ». Les entreprises sont en effet les premières à devoir intégrer une dimension internationale et européenne au quotidien : par l'environnement économique qui les affecte directement ; par les règles qui s'appliquent à elles et bien sûr par leur activité commerciale. La nouvelle organisation du MEDEF vise justement à mettre l'international et l'Europe au cœur des priorités quotidiennes de l'organisation : pour répondre aux demandes de nos membres, et pour que par conséquent, l'horizon international et européen soit désormais vécu comme une évidence. Nous devons en effet changer notre approche des sujets, afin que l'aspect international et européen ne soit plus conçu à part ou de manière périphérique, mais comme une donnée essentielle de chaque question. C'est le rôle du pôle que nous animerons avec Loïc Armand et Marie-Christine Oghly. Il agira en complémentarité avec le pôle « exportation et filières » présidé par Jean-Claude Volot, qui joue une partie ambitieuse sur le terrain, partout où nos entreprises peuvent développer des gisements d'exportation.

On parle en ce moment du besoin d'un choc de simplification. Or toutes les organisations internationales ne poussent-elles pas vers d'avantage de complexité réglementaire alors que nos entreprises en souffrent déjà beaucoup ?

Vous avez raison : l'excès de régulation peut parfois être plus nuisible que l'absence de régulation. Pour prévenir ces excès, les pays se sont lancés dans l'édiction de règles pour faire progresser la transparence. Mais ce qui a prévalu pendant la crise est malheureusement encore d'actualité : nous souffrons trop souvent d'un biais court-termiste. Car si la règlementation est essentielle pour offrir aux entreprises les conditions d'un environnement porteur, elle doit être pour cela adaptée à leurs besoins. C'est le sens du message que nous portons jusqu'au G20 : les entreprises ont besoin d'un horizon de long-terme, stable, qui encourage leurs investisseurs et leur donne la visibilité nécessaire à moyen et long-terme pour réaliser leurs investissements.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

Les orientations adoptées par le G20 influent directement sur des normes d'applications nationales. C'est le cas des règles comptables (IASB comme FASB) ; ou encore en matière prudentielle avec les projets concernant l'assurance en Europe (Solvabilité II). L'international ne doit donc plus être vécu par les entreprises comme une contrainte extérieure supplémentaire, mais au contraire une chance de pouvoir directement influer sur les débats en cours et les normes qui s'appliqueront à elles demain ! Sur les sujets internationaux et européens, le MEDEF est un interlocuteur privilégié du gouvernement français. Le MEDEF est également un acteur à part entière de nombreuses organisations internationales et travaille quotidiennement auprès des institutions européennes, où nous faisons entendre la voix et les préoccupations des entreprises françaises.

Quelles seront les priorités du Pôle International et Europe pour l'année à venir ?

Élections européennes, renouvellement des institutions et nouvel agenda pour 2014-2019, présidence australienne puis turque des G20 en 2014 et 2015, premier cycle de négociations bilatérales entre les États-Unis et l'Union Européenne… Les sujets d'importance ne manquent pas ! Outre le traitement de l'actualité, notre Pôle s'efforcera de mieux répondre aux besoins des adhérents en faisant évoluer la structure des commissions et en travaillant avec le reste des Pôles dans un maximum de transversalité et de complémentarité. Nos objectifs sont clairs : faire de la mondialisation, non un facteur d'angoisse et de crise, mais un formidable vecteur de développement et d'opportunités pour nos entreprises. Défendre au mieux les intérêts des entreprises françaises dans les enceintes internationales. Et faire de l'international une dimension clé au MEDEF.

LE MAROC, PORTE DE L'AFRIQUE
VERS LA ROUTE DE LA CROISSANCE ET DE L'INNOVATION

Latifa Chakri, *auteur de cet article, est PDG de Mint Africa. Elle accompagne les investisseurs au Maroc.*

Affichant une croissance positive à hauteur de 4,6 % pour l'année 2013, le Maroc s'appuie sur l'émergence de l'économie offshore avec la mise en place de zones franches. Une stratégie de développement qui s'est notamment accentuée avec le renforcement des coopérations multilatérales entre le royaume et les États africains.

François de La Rochefoucault disait : *« la gloire des grands hommes se doit toujours d'être mesurée aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir. »* A fortiori, le Maroc n'a pas de ressources pétrolières ni de gaz, mais le royaume alaouite a des compétences et une stratégie de développement initiée par le souverain. Cette politique commerciale expansive existe depuis des siècles. En matière de développement des projets économiques, le royaume alaouite n'a cessé d'alléger la pression fiscale pour favoriser la croissance. Ainsi serez-vous exonéré d'impôts et de taxes pendant les cinq premières années d'activités pour le chiffre d'affaires réalisé au Maroc et 0 % d'impôt pour le chiffre d'affaires réalisé à l'export. Selon Clément, entrepreneur au Maroc, d'autres mesures profitent également aux investisseurs étrangers : *« Au Maroc, depuis 2006, si vous souhaitez créer une SARL, vous pouvez entrer à 100 % dans le capital sans avoir un autochtone comme associé. »* Ces mesures ont très rapidement porté leur fruit au niveau du dynamisme économique. Si le Maroc s'appuie sur une politique de densification de ses infrastructures, il est également une porte d'entrée attractive vers le reste du continent car il est aussi équidistant entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest. Ces partenariats stables ont permis au Maroc d'augmenter significativement ses exportations avec ses partenaires, entre 2000 et 2010, passant d'une balance commerciale déficitaire (- 855 000 dollars) à une balance excédentaire (+ 320 millions de dollars). La coopération multilatérale avec l'Afrique dans le domaine de la formation est significative. En 2011, près de 15 000 étudiants présents au Maroc venaient d'Afrique subsaharienne. Cet « erasmus diplomatique » a pour vocation d'entretenir des relations de proximité avec les futures équipes dirigeantes de ces États. Une politique récente de régularisation de la main-d'œuvre migrante fait du Maroc une nouvelle terre d'accueil pour la main-d'œuvre immigrante, à la fois subsaharienne et espagnole. Le Maroc est une nouvelle terre d'accueil.

Ci-dessous, le port de Tanger

LE MAROC : LEADER DE L'OFFSHORE

Grâce à une stratégie commerciale renforcée par la mise en place du plan « émergence », le royaume chérifien a consolidé ses orientations économiques vers les nouvelles technologies, l'automobile, l'électrotechnique, l'aéronautique, le textile, l'agroalimentaire et les énergies renouvelables. Un levier qui doit créer de la croissance sur le long terme avec 100 000 emplois d'ingénieurs d'ici fin 2015. Ainsi, les entrepreneurs français installés sur place constatent que « *le royaume du Maroc est la Suisse de l'Afrique* ». D'ici 2020, quatre zones franches supplémentaires devraient voir le jour : à Fès, à Tetouan, à Oujda et à Marrakech. Ces quatre zones vont totaliser, à elles seules, 174 hectares d'espaces supplémentaires par rapport à l'espace déjà disponible. Enfin, dans la province de Tanger, les sociétés qui y exercent leur activité principale peuvent être exonérées d'impôts à hauteur de 50 % sur les bénéfices réalisés. Les taux d'imposition sont également très avantageux à El Jedida et à Nador et quasiment nuls dans les provinces du sud (Tarfaya par exemple). Grâce à ces investissements, le Maroc a été récemment élu « meilleure destination de l'offshoring » par l'association européenne de l'offshoring. L'autre atout de la politique commerciale marocaine réside également dans la mobilisation des compétences des binationaux répartis dans le monde. Fin 2012, selon le consulat de France au Maroc, 45 000 binationaux auraient réinvesti dans leur pays d'origine. Et parmi eux : Latifa Chakri, PDG de Mint Africa, jeune investisseuse diplômée d'une grande école de télécom à Paris, forte de 10 années d'expériences de terrain, a pour ambition l'accompagnement d'investisseurs dans leur implantation au Maroc pour conquérir les marchés marocains et africains.

LES SECRETS **DE LA RÉUSSITE**

Démarrer une entreprise est un projet enthousiasmant. Mais pour réussir, mieux vaut éviter les nombreux pièges dans lesquels tombent tous les entrepreneurs imprudents. Grâce à ce livre, vous allez acquérir l'état d'esprit qui vous permettra de réussir et de faire la différence.

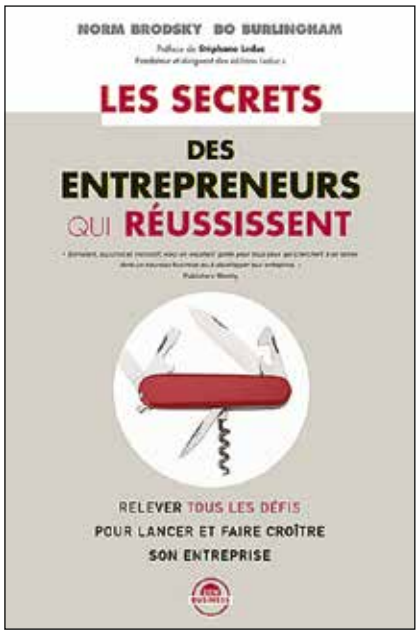

Stimulant, succinct et instructif, voici un excellent guide pour tous ceux qui cherchent à se lancer dans un nouveau business ou à développer leur entreprise. Une approche simple et accessible pour tous les entrepreneurs dans l'âme qui cherchent des conseils concrets ! Grâce à de nombreux témoignages et études de cas, vous pourrez adopter le bon état d'esprit et acquérir le sens des affaires avant de vous lancer.

Des conseils de bon sens

Au fil des pages, les auteurs Norm Brodsky, fondateur de la société de stockage d'archives CitiStorage et de 7 start-ups à succès, et Bo Burlingham, journaliste pour le magazine Inc, dont le précédent ouvrage « Small Giants » a été distingué par le Financial Times, délivrent des conseils de bon sens qui ont fait leurs preuves. On y apprend ainsi à prendre conscience des réalités pour établir un business plan réaliste, à ne pas s'autosaboter en conjuguant discipline et concentration, à apprendre l'art de négocier, à avoir de bonnes relations avec son banquier, à bien comprendre les chiffres pour maximiser ses chances de réussite, à fidéliser une clientèle en soignant le service clients et en établissant une relation de confiance ou à maîtriser l'art de la vente en choisissant bien ses commerciaux. Une multitude de conseils pratiques facilement applicables et transposables à chaque situation, pour vous aider à relever tous les défis et faire croître votre entreprise.

Les secrets des entrepreneurs qui réussissent
Norm Brodsky et Bo Burlingham
Éditions Leduc, collection Zen Business
320 pages, 22 euros

N'ayez plus peur de vous lancer !

Comment faire pour créer son entreprise ? Comment choisir son statut juridique ? Comment fonctionnent la TVA et l'impôt ? Le créateur doit-il plutôt prendre des dividendes ou de la rémunération ? Comment se protéger et protéger sa famille ? Autant de questions courantes que se posent tous les créateurs d'entreprise et auxquels répond un expert-comptable spécialisé. Le moyen de guider pas à pas le candidat créateur dans les choix et démarches à mettre en œuvre. Loin de se limiter à présenter les statuts juridiques et sociaux envisageables, il donne les clés essentielles pour créer ou reprendre une entreprise. *« Je mets en ligne régulièrement des suppléments d'analyses, des mises à jour sur les questions qui sont posées par les créateurs d'entreprise que je croise dans les modules d'accompagnement que j'anime »*, explique l'auteur dans son introduction. En effet, sur le site de la Maison de l'entrepreneur (www.lamaisonde lentrepreneur.com), sont disponibles gratuitement des documents juridiques, des conseils et des articles à destination des entrepreneurs.

Créateurs d'entreprise lancez-vous !
Frédéric Turbat
Éditions Privat - 345 pages - 14,50 euros

Vous êtes aussi un vendeur

Convaincre un banquier, négocier un achat ou conclure un contrat, contrairement aux idées reçues, les commerciaux ne sont pas les seuls à maîtriser l'art de la vente. Persuader, convaincre, influencer : nous sommes finalement tous des vendeurs ! Dans son nouvel ouvrage Daniel Pink, tout aussi sérieux qu'impertinent, déconstruit les clichés sur la vente et révèle le vendeur qui vit en chacun de nous, en proposant des plans d'action. Chaque chapitre est accompagné d'un « attaché-case » du parfait vendeur, riche en conseils, anecdotes et exercices pour s'entraîner à convaincre et influencer son auditoire, improviser face aux questions parfois déroutantes de son interlocuteur ou attirer l'attention d'un client potentiel. Un livre concret, méthodologique et documenté, qui s'adresse à tous les professionnels désireux de changer leur manière de penser et d'agir.

Vous êtes vendeur, le saviez-vous ?
Daniel Pink
Éditions Pearson - 288 pages - 25 euros

GSC L'ASSURANCE CHÔMAGE DE L'ENTREPRENEUR ET DU MANDATAIRE SOCIAL

Et rebondir...

sans GSC

avec GSC

Entrepreneurs*, face à une perte de situation... Comment rebondir ?

GSC, créée en 1979 à l'initiative des instances patronales vous propose une protection essentielle en cas de chômage :

- jusqu'à 70% du revenu ou du bénéfice imposable pendant 12, 18 ou 24 mois,
- une aide à la création ou à la reprise d'une entreprise.

*Chefs d'entreprise en nom personnel, Artisans, Dirigeants mandataires sociaux.

GSC

GARANTIE SOCIALE DES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

MEDEF CGPME UPA

42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris
Tél. : 01 45 72 63 10 - Fax : 01 45 74 25 38

Calculez vos cotisations et prestations sur : www.gsc.asso.fr

© GSC 2009 - Conception graphique et crédits photos : Rex

Vivre l'aventure d'entreprendre en toute sérénité.

« Notre mission : favoriser le parcours résidentiel de vos salariés »

© Julien Benhamou

PROCILIA bénéficie d'une implantation territoriale forte en Ile-de-France. Nos Directions Départementales des Yvelines, de Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Hauts–de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise, sont autant d'interlocuteurs de proximité qui apportent des réponses adaptées à vos problématiques de logement. Notre organisation et nos implantations ont été mises en place pour répondre à notre mission principale : favoriser le parcours résidentiel de vos salariés.

Nos équipes ont une bonne connaissance du terrain et la capacité de répondre avec rapidité et souplesse à vos demandes. Notre présence historique aux côtés des collectivités locales et notre collaboration avec les territoires nous permettent d'avoir une parfaite compréhension des particularités de votre région, et de répondre à vos demandes de façon adaptée.

Nous travaillons en prise directe avec les bassins d'emploi et les bassins d'habitat, pour faire coïncider au mieux les problématiques d'emploi et celles du logement.

Nos conseillers sont à votre écoute pour mettre en place la politique logement la plus adaptée à votre entreprise. Ils mettent tout en œuvre pour vous aider à loger vos salariés, qui bénéficient d'un interlocuteur unique tout au long de leur projet. Ils sont à votre disposition pour venir dans vos locaux effectuer des permanences d'information, ou former vos équipes en charge des problématiques de logement. Porteurs de nos valeurs et forts de leurs compétences, ils vous assurent des réponses professionnelles, dans le respect de l'éthique d'une entreprise socialement responsable.

Bertrand DECRÉ, *Président du Groupe PROCILIA*

Des produits Action Logement…

Nos conseillers mettent en place une gamme de produits et services destinés à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des salariés, pour favoriser l'accès à l'emploi. Nous leur proposons des solutions sous forme de prêts et de subventions, pour l'accès à la location et à la propriété, et des aides financières en cas de difficulté ou de mobilité professionnelle.

…et des services à la carte

Au-delà des produits Action Logement, nos filiales EHS et IMMOCILIA proposent des services complémentaires en mobilité, conseil en financement, et accompagnement social. Un catalogue de services à la carte qui comprend également des outils dédiés, tels que des progiciels pour faciliter la gestion des missions de mobilité ou des demandes locatives.

PROCILIA, c'est aussi*

- Plus de **7700 entreprises** adhérentes
- Un poids financier de **7,40 %,** qui le place au 6e rang des collecteurs nationaux
- Plus de **25900 familles** aidées (accès ou maintien dans un logement locatif, accession à la propriété, prêt travaux)
- Plus de **65500 logements** locatifs réservés pour les salariés, dont 60 % situés en Ile-de-France
- Un patrimoine HLM de plus de **45700 logements,** dont 8500 en Ile-de-France (5 filiales ESH)
- Plus de **1100 collaborateurs** à votre service
- Près de **60 millions d'euros** investis dans la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux
- **13 Directions Départementales,** dont 6 en Ile-de-France : Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Val d'Oise, Val-de-Marne, Yvelines.

* chiffres 2012

PROCILIA - Siège social : 21 rue d'Angiviller – RP 756 – 78007 VERSAILLES Cedex - Tél : 01 39 07 49 59 – Fax : 041 39 07 49 51 - www.procilia.com